

Lundi 30 mai 1983

D Y N A M I Q U E

L'opposition locale se durcit quelque peu à Sissonne. Mme Bouchardeau n'est pas épargnée. Le Docteur Lesein, maire et conseiller général (d'opposition) de Sissonne s'insurge contre la façon dont ont été traités les élus. Ces derniers estiment que "Mme Bouchardeau a besoin d'une leçon de courtoisie et de civisme", écrit Le Courrier Picard.

Les Dernières Nouvelles d'Alsace mettent en valeur les réflexions et conseils d'un ingénieur chimiste de Colmar, partisan d'un stockage dans une fosse et non de l'incinération ou du dépôt en décharge. On retrouve là une régularité en situation de crise : l'inflation en matière de conseils.

Les dépêches du jour indiquent que la pression s'accroît à Sissonne ; on indique de "source bien informée" que les fûts pourraient quitter le camp militaire mardi ou mercredi.

Par ailleurs, J.M. Quignon est inculpé, à la requête du procureur, pour des motifs semblables à ceux frappant son employeur. J.M. Quignon est laissé en liberté.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (4)**II - JOURNAUX PLUS TYPES****1. TITRES (2)****2. THEMES**

- 1° L'opposition locale à Mme Bouchardeau et à l'Environnement
- 2° Un conseil d'expert offert aux responsables

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° L'émotion à Sissonne ; départ des fûts mardi ou mercredi
- 2° J.M.Quignon, inculpé mais laissé en liberté

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Monde : Quinze maires de canton de Sissonne (Aisne) menacent de faire une grève administrative.
2. Libération : Destruction de la dioxine. Une "solution suisse" ?
3. Le Matin : Quinze maires de l'Aisne lancent un ultimatum.
4. L'Union : Les maires du canton de Sissonne sont passés à l'action.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Courrier Picard : Les maires du canton de Sissonne en grève.
2. Les Dernières Nouvelles d'Alsace : La solution d'un ingénieur chimiste colmarien, "les déposer dans une fosse, pas dans une décharge".

2. THEMES

1° L'opposition locale à Mme Bouchardeau et à l'Environnement

Le Courrier Picard

(Voir page suivante)

Les maires du canton de Sissonne en grève

Les quarante et un fûts de déchets de Seveso étant toujours stockés dans le camp militaire, les maires du canton de Sissonne ont entrepris aujourd'hui une grève de la « paperasse ».

« Ils (Hafmann-La Roche, Manesmann Italiana et consorts) devaient bien s'imaginer qu'on les retrouverait un jour. Ils avaient donc le temps de prévoir les modalités d'élimination des quarante et un fûts de déchets de Seveso », déclarait, samedi en fin de matinée, le docteur François Lesein, maire et conseiller général de Sissonne qui, entouré de la plupart de ses collègues du canton, accueillait les journalistes dans l'une des salles de la préfecture de Laon.

Auparavant, et conformément à leur demande formulée lors de la réunion tenue la veille à Sissonne (C.P. du 28 mai), les élus du canton avaient été reçus (en l'absence du préfet, actuellement en vacances) par MM. O'Mahony, directeur de cabinet et Mondésert, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, à 11 h 45.

« M. Mondésert nous a rassurés quant aux risques pour la santé et la sécurité, qui sont minimes en raison du conditionnement des déchets », a indiqué le docteur Lesein.

On sait en effet que les déchets chargés de dioxine sont placés dans des sacs en plastique déposés dans des fûts en acier, eux-mêmes placés dans d'autres fûts, l'espace séparant les deux fûts étant

comblés par du granulé d'argile expansé assurant une protection contre la chaleur.

Les risques ne sont pas la seule raison du mécontentement des élus du canton.

Leçon de courtoisie et de civisme

« On utilise les maires à toutes les sauces. Mais c'est tout juste s'ils ont été informés de l'entreposage des fûts au camp militaire », déplore le conseiller général. « On transforme notre région en poubelle sans nous en informer ».

Il admet que la précipitation du premier jour (le jeudi 29 mai) n'a pas permis aux pouvoirs publics de contacter les maires, mais après ?

Le 19 mai au soir, le docteur Lesein a interrogé M. Philippe Vesseron, conseiller technique au secrétariat d'État à l'Environnement, sur le sort que l'on réservait aux fûts : il attend toujours la réponse.

« M^{me} Bouchardeau a besoin d'une leçon de courtoisie et de civisme », estiment les élus. Ils comprennent d'autant moins le refusisme et le manque de concertation de la secrétaire d'État que, voici deux ans, en pareilles circonstances, « Huguette Bouchardeau n'aurait pas manqué de prendre la

tête d'une manifestation incontrôlée ».

Les maires entendent maintenir une « pression » sur les services de l'Environnement mais ils ne manifesteront pas dans la rue.

Conseiller général U.D.F., le docteur Lesein craint une récupération politique, au autre : « L'autorité militaire n'est pour rien dans cette affaire, ceux qui veulent aller manifester devant le camp sont à côté de la plaque ».

Uniquement l'état civil

L'action décidée vendredi soir,

et qui prend effet ce lundi, puisque les fûts n'ont pas bougé de place, est moins spectaculaire mais sans doute plus efficace : une grève administrative.

Tant que les fûts ne seront pas partis, les maires n'ouvriront pas le courrier. Ils n'assureront que l'état civil, dans l'intérêt de la population.

Le coup de poing donné samedi sur la table par les élus, dans l'ambiance feutrée de la préfecture (un ancien couvent) résonnera sans doute jusqu'au secrétariat d'État à

l'Environnement qui, depuis vendredi, étudie le rapport fourni par la société Hafmann-La Roche.

Le docteur Lesein et ses collègues veulent être présents au moment de l'enlèvement des fûts, pour une destination qui reste à déterminer.

« Au fait, on pourrait demander l'avis de M. Bernard Paringaux. Après huit semaines d'isolement forcé, le spécialiste européen de l'élimination des déchets industriels a peut-être trouvé une solution !... »

Daniel BOUILLARD.



L'écharpe en bandoulière, à la taille ou autour du cou, les maires du canton de Sissonne se dirigent d'un pas décidé vers la préfecture où ils vont exiger l'enlèvement des fûts. (Photo Daniel Bouillard).

2° Un conseil d'expert offert aux responsables

Les Dernières Nouvelles d'Alsace

Ingénieur-chimiste spécialiste des déchets, Maurice Loewenstein (Colmar) s'est intéressé dès le départ à l'affaire de Seveso. Une fois les fûts retrouvés, il a été, selon ses propres dires, « interpellé » et frappé par la façon dont on en parlait. Sa qualification et son expérience lui font aujourd'hui proposer sa solution quant au devenir des trop fameux fûts de dioxine.

Deux solutions ont été essentiellement proposées pour se « débarrasser » des fûts de dioxine : l'incinération et la mise en décharge. Aucune des deux propositions ne satisfait Maurice Loewenstein qui s'en explique.

— J'ai vu comment fonctionnent les sociétés d'incinération de déchets : Il y a énormément de déboires. Pourquoi ? Parce que les fours utilisés ne sont pas sophistiqués. Que voulez-vous que l'on utilise comme matériel pour brûler des déchets... ce n'est pas comme quand on fabrique quelque chose.

Ces fours, le plus souvent, servent à incinérer n'importe quel déchet chimique. Quand on va introduire cette dioxine — qui déjà n'est pas pure puisque contenue dans une sorte de magma — des poussières vont s'y ajouter. Je considère, moi, qu'on ne sait pas exactement ce qui va se passer. Personne, à ma connaissance, ne nous a dit ce qu'il adviendrait des émanations, comment on ferait pour capter ces vapeurs.

Or, voilà des fûts qui sont remarquablement bien conçus, protégés par de l'argile, mis dans d'autres fûts métalliques eux-mêmes recouverts de résine et enfin cercles. Je prétends qu'il est dommage de les ouvrir (inévitables en cas d'incinération), d'autant plus que c'est une mauvaise combustion qui a provoqué l'accident.

Seconde solution : la décharge.

— Mais qu'est-ce donc qu'une dé-

charge ? Une fosse d'une énorme profondeur où les camions déversent sans ménagement les déchets. Déchets qui tombent pêle-mêle d'une hauteur de 25 ou 30 m. Dans de telles conditions, les fûts, inévitablement, se détériorent.

Ce qu'il faut donc, estime M. Loewenstein, pour des fûts de dioxine à haute toxicité, c'est une solution « en douceur ».

— Selon moi, il faut les déposer dans une fosse réservée exclusivement à leur effet en sol argileux. Cette terre, imperméable, arrêtera non seulement l'eau mais aussi empêchera la diffusion de toute toxicité. Pour plus de précaution, j'envelopperais les fûts dans du plastique — matériau inaltérable — qui serait ensuite soudé. Il conviendrait alors de remblayer immédiatement la fosse et de recouvrir le sol d'une terre végétale. On y plantera des arbres à croissance rapide ayant la particularité d'absorber l'eau et qui protégeront le terrain de toute investigation intempestive. Psychologiquement, il me paraît important que la population, ultra-sensibilisée à l'affaire, sache exactement où se trouvent les fûts. Pas question donc d'agir en catimini. Au contraire, on dressera une stèle pour bien marquer l'endroit et pour rappeler à jamais l'accident de Seveso.

La parole est au ministère de l'Environnement.

III - DEPECHEs D'AGENCES1° L'émotion à Sissonne : départ des fûts mardi ou mercredi

AFP, Sissonne, 12 h. 01

- LES MAIRIES DE SISSONNE (AISNE) ET DE QUINZE AUTRES COMMUNES DU CANTON SONT EN GREVE ADMINISTRATIVE DEPUIS LUNDI MATIN DANS L'ATTENTE DE L'ENLEVEMENT DES 41 FûTS DE DIOXINE DE SEVESO, ENTREPOSES DEPUIS DIX JOURS AU CAMP MILITAIRE DE SISSONNE, OÙ ILS AVAIENT ETE TRANSFERES, APRES LEUR DECOUVERTE A ANGUILCOURT-LE-SART.

LES FûTS POURRAIENT QUITTER SISSONNE TRES PROCHAINEMENT, MARDI OU MERCREDI, INDIQUE-T-ON LUNDI DE SOURCE BIEH INFORMEE.

D'AUTRE PART, LUNDI MATIN, CERTAINS COMMERCANTS DE SISSONNE ONT ENTREPOSE, COTE A COTE, DANS LEURS VITRINES DES FûTS MINIATURE, DES CRANES HUMAINS ET DES DESSINS EVOCATEURS DE MORT, ET REBAPTISE SISSONNE DU NOM ... DE "SISSEXINE".

LES MAIRES DU CANTON (28 COMMUNES ET 10.310 HABITANTS AU TOTAL) AVAIENT LANCE VENDREDI UN ULTIMATUM A LA PREFECTURE DE L'AISNE, EN EXIGEANT "L'ENLEVEMENT IMMEDIAT DES FûTS" DU CAMP MILITAIRE, AVANT SAMEDI A MINUIT, MENACANT D'ENTAMER UNE GREVE ADMINISTRATIVE SI LE DELAI EXIGE N'ETAIT PAS RESPECTE.

LE DOCTEUR FRANCOIS LESEIN, MAIRE DE SISSONNE, DEVRAIT ETE, A-T-IL INDIQUE LUNDI, INFORME PAR LA PREFECTURE DE L'AISNE, DES QU'UNE DECISION CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES FûTS INTERVIENDRA.

2° J.M. Quignon, inculpé mais laissé en liberté

AFP, Saint-Quentin, 21 h. 49

M. JEAN MICHEL QUIGNON, L'EMPLOYE A SAINT QUENTIN DE M. BERNARD PARINGAUX, AVEC LEQUEL IL AVAIT TRANSPORTE LES 41 FUTS DE DIOXINE JUSQU'A ANGUILCOURT LE SART, A ETE INFULPE LUNDI PAR LE JUGE D'INSTRUCTION REGIS VANHASBROUCK, MAIS LAISSE EN LIBERTE.

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE SAINT-QUENTIN, M. LE GOUC, A DECLARE A L'AFP QU'IL N'AURAIT PAS ETE NORMAL D'INCARCERER M. QUIGNON, ALORS QUE M. PARINGAUX A ETE LIBERE LE 25 MAI DERNIER. MAIS M. QUIGNON, A LA REQUETE DU PROCUREUR, A ETE INFULPE, COMME M. PARINGAUX, POUR LE TRANSPORT ET LE DEPOT ILLEGAL DES DECHETS, AINSI QUE POUR N'AVOIR PAS REVELE A LA JUSTICE L'ENDROIT OU LES FUTS AVAIENT ETE ENTREPOSES.

CE N'EST QU'APRES LA DECOUVERTE DES FUTS A ANGUILCOURT LE SART, LE 19 MAI DERNIER, QUE M. QUIGNON AVAIT FINALEMENT RECONNU LES AVOIR TRANSPORTES EN CAMIONNETTE, LE 8 NOVEMBRE 1982, AVEC L'AIDE DE M. PARINGAUX. M. QUIGNON AVAIT JUSQU'ALORS DECLARE AUX ENQUETEURS QU'IL AVAIT CONSTATE LA DISPARITION DES FUTS DE L'ENTREPOT DE SAINT QUENTIN AU RETOUR D'UN VOYAGE, ET IGNORAIT LEUR DESTINATION. M. QUIGNON DEVAIT EXPLIQUER AUX JOURNALISTES QU'IL S'ETAIT ESTIME TENU AU SECRET COMME SON EMPLOYEUR, M. PARINGAUX, ET AUSSI LONGTEMPS QUE LUI.

M. QUIGNON A ETE INFULPE POUR LE DEPOT ILLEGAL DES DECHETS, AINSI QUE POUR LA NON DECLARATION AUX ENQUETEURS DE L'ENDROIT OU ILS ETAIENT STOCKES.

Mardi 31 mai 1984

D Y N A M I Q U E

Les journaux picards poursuivent questions et mises en cause :

- Certes, l'employé de B. Paringaux a été inculpé : mais le réquisitoire supplétif du procureur "ne concerne en rien les fausses déclarations faites par J. M. Quignon tout au long de l'enquête." (La Voix du Nord)
- "Avant de refermer son dossier, il faudra qu'il [le juge] attende les résultats des analyses pratiquées à partir des prélèvements faits dans les 400 fûts encore entreposés dans le hangar délabré de la Naftank-Industries à Saint-Quentin." (Le Courrier Picard)
- "D'importantes sommes d'argent sont-elles été versées à M. Bernard Paringaux pour qu'il se taise..., puis pour qu'il parle ?"
- "Que contiennent les 600 fûts eux aussi en provenance d'Italie qui se trouvent dans un autre entrepôt de la Spélidec à Port-de-Bouc ?" (Le Courrier Picard)
- "Le Point, qui s'est acharné sur cette piste [la piste allemande], pendant près d'un mois, est du reste curieusement silencieux depuis la découverte du 19 mai : plus un mot sur la dioxine." (Le Courrier Picard)
- "Watergate-sur-Aisne. Le plus grave est la conspiration du silence qui s'est instaurée entre industriels et hommes politiques. A moins que ce ne soit une alliance entre l'insouciance et l'incompétence." (L'Union)
- "Tous les renseignements que nous avons pu obtenir, en dépit d'une volonté délibérée de faire obstacle à notre travail normal d'information, nous conduisent à la certitude que c'est le 16 mai et non le 19 au soir, que les autorités ont appris que les fûts étaient à Anguilmont-le-Sart." (L'Union)
- "Leur déménagement discret a été mis sur pied lorsque, patatras, le quotidien ouest-allemand Die Welt a lâché l'information." (L'Union)
- "L'affaire aura surtout mis en lumière la manie du secret qui, de diamants en dioxine, reste une constante chez nos hommes politiques. Pour dissimuler quoi : l'incompétence, l'intérêt ? Les deux ? Ou, plus prosaïquement, comme au Watergate, le mépris pour l'information des citoyens ?" (L'Union)

Ainsi, certains sous-entendus deviennent clairement exprimés, sans détour : la conviction, notamment, que le gouvernement français était au courant avant le 19 mai. L'Union précise : dès le 16 mai. Ceci corrige les précisions avancées avec précaution précédemment : lorsque les avocats ont rencontré le juge, le 17 mai, le gouvernement français était déjà au courant. La presse locale poursuit donc ses attaques, dont la première cible est le gouvernement (les industriels sont relativement épargnés) et tel organe de presse (Le Point) qui s'est "acharné", comme le gouvernement, à suivre la piste allemande. Ainsi, les scores se comptent sur ce front des médias, champ de bataille privilégié.

Par ailleurs, divers journaux poursuivent l'examen des dossiers ouverts : la gestion des déchets (Vie Publique), un cas régional de gestion des déchets (Le Courrier Picard). Il faut noter également que les "fûts" peuvent devenir une obsession : Ouest-France rapporte les tribulations d'un fût de cyanure, indésirable à La Réunion.

Les dépêches du jour font état des nouvelles inculpations visant B. Paringaux et apprennent qu'Hoffmann-La Roche a contacté - sans doute sans résultat - cinq pays de la CEE. De source bien informée, il semble cependant qu'une solution sera adoptée dans le courant de la semaine.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (1)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (5)

2. THEMES

- 1° L'inculpation de J. M. Quignon
 - a) Précisions
 - b) Questions
- 2° Questions sur la suite de l'affaire
- 3° Mise en cause du Point, fer de lance de la piste allemande
- 4° Accusations d'ensemble : Watergate-sur-Aisne
- 5° Le dossier des déchets
 - a) Les textes
 - b) Nouvelles dispositions
 - c) Les acteurs
- 6° Un dossier régional de gestion des déchets
- 7° Une autre affaire de fût : les tribulations d'un fût de cyanure

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° B. Paringaux : de nouvelles inculpations
- 2° Le point des démarches entreprises par Hoffmann-La Roche : cinq pays approchés

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. La Croix : Quignon inculpé.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Courrier Picard : Jean-Michel Quignon, inculpé hier.
2. La Voix du Nord : Trois décharges à Lihons et bientôt une quatrième (de déchets industriels).
3. L'Union : Des déchets bien empoisonnants (une).
4. Vie Publique : Déchets industriels. La fin des décharges fourre-tout ?
5. Ouest-France : La longue ballade du cyanure.

2. THEMES

1° L'inculpation de J. M. Quignon

a) Précisions

Le Courrier Picard

Convoqué en début d'après-midi, le sous-traitant de la Spélidec s'est entendu signifier son inculpation par M. Régis Vanhasbrouck, juge d'instruction chargé du dossier. Jean-Michel Quignon est inculpé de refus de fournir des informations sur la nature, les caractéristiques, les quantités, l'origine et la destination, ainsi que les modalités d'élimination des déchets de dioxine. On lui reproche également d'avoir mis obstacle par un transport illicite et clandestin, à l'accomplissement des contrôles des agents qualifiés.

La troisième infraction porte sur les déchets que Jean-Michel Quignon a remis à tout autre que l'exploitant d'une installation agréée.

en l'espèce, un habitant d'Anguilcourt-le-Sart, M. André Droy.

La quatrième concerne l'exploitation, sans autorisation du dépôt d'Anguilcourt (le hangar) qui présentait des dangers ou des inconvénients pour la santé publique.

Pour ce qui concerne ces deux dernières infractions, le réquisitoire supplétif a également été pris contre Bernard Paringaux qui sera prochainement inculpé sur le lieu du délit : le gérant de la Spélidec va donc revenir à Saint-Quentin.

Jean-Michel Quignon est sorti libre du cabinet du juge d'instruction. Il encourt une peine de deux mois à deux ans de prison, et une amende de 20 000 à 100 000 F

b) Questions

La Voix du Nord

Le réquisitoire supplétif de M. Alain Le Guic, procureur de la République, ne concerne en rien les fausses déclarations faites par M. Jean-Michel Quignon tout au long de l'enquête jusqu'à la découverte des fûts de dioxine le 19 mai à Anguilcourt-le-Sart.

2° Questions sur la suite de l'affaire

L'Union

MM. Jean-Michel Quignon et Bernard Paringaux comparaitront donc ensemble devant le tribunal de grande instance de Saint-Quentin pour rendre des comptes à la justice, dans quelques mois ou dans quelques années.

Pour l'heure, l'instruction n'est pas close. M. Régis Vanhiesbrouck tient à faire toute la lumière sur les tenants et aboutissants de cette affaire hors du commun. Il entend probablement, une fois encore, le directeur de la Spedilec pour obtenir de lui des précisions sur ce qu'il voulait faire des 41 fûts avant de les entreposer - provisoirement - à Anguilcourt. Il délivrera probablement plusieurs

commissions rogatoires afin d'établir les responsabilités des dirigeants de la firme Mannesmann-Italtanna qui s'était adressée à la Spedilec pour l'élimination des déchets de Seveso. Et, avant de refermer son dossier, il faudra qu'il attende les résultats des analyses pratiquées à partir des prélèvements faits dans les 400 fûts encore entreposés dans le hangar délabré de la Naffank-Industries à Saint-Quentin.

3° Mise en cause du Point, fer de lance de la piste allemande

Le Courrier Picard

C'est aujourd'hui que l'on doit examiner au secrétariat d'Etat à l'Environnement les différentes propositions faites par le groupe suisse Hoffmann-La Roche concernant le traitement des 41 fûts, entreposés dans l'enceinte du camp militaire de Sissonne depuis leur découverte. Il y a une dizaine de jours.

Mais, même lorsque les 41 fûts contenant le dangereux poison auront quitté la région, d'importantes zones d'ombres subsisteront. Et de nombreuses questions resteront sans doute longtemps sans réponses. D'importantes sommes d'argent ont-elles été versées à M. Bernard Paringaux pour qu'il se taise... puis pour qu'il parle ? Que contiennent les 600 fûts eux aussi en provenance d'Italie qui se trouvent dans un autre entrepôt de la Spedilec à Port-de-Bouc ?..

Depuis l'article de « Libération » du 10 mai sur le fourgon « J 9 », la « boussole de tous les Rouletabille indiquait les environs de Saint-Quentin », relate « V.S.D. ». Facile à dire, après coup car, la relance de la piste allemande (la décharge de la Badische GmbH, dans le Bade-Wurtemberg) faite le 16 mai par « Le Point » est apparue pour beaucoup comme un « rebondissement de l'affaire ».

« Le Point », qui s'est acharné sur cette piste, pendant près d'un mois, est du reste curieusement silencieux depuis la découverte du 19 mai : plus un mot sur la dioxine.

4° Accusations sur l'ensemble : "Watergate-sur-Aisne"

L'Union

COMMENT des fûts qui ont franchi subrepticement la frontière française peuvent-ils à ce point « empoisonner » les hommes et les femmes qui nous gouvernent ? Réponse : parce que des journalistes s'en sont mêlés. Depuis le temps qu'ils sont traités de bouille-poubelles, ils en ont trouvé une bien bonne.

L'important n'est d'ailleurs plus tout à fait de savoir si la diosine qui a parcouru les routes, traversé les villages, abouti à Anguilcourt constituait réellement un danger. Le plus grave est la conspiration du silence qui s'est instaurée entre industriels et hommes politiques. À moins que ce ne soit une alliance entre l'inconscience et l'incompétence.

Il aura fallu la patience de Mme Lempereur, de « *Séjours et Vie* », l'appui de ses confrères français (au premier rang desquels ceus de *L'Union*) et étrangers pour enfin retrouver les fûts, au fond de l'Aisne, mais non la vérité au fond du puits.

En effet, depuis le début de l'affaire, nous vivons une sorte de Watergate français : ignorance, déclaration hâtive (« Les déchets ne sont plus en France » - Huguette Bouchardeau) et surtout dissimulation constante.

Tous les renseignements que nous avons pu obtenir, en dépit d'une volonté délibérée de faire obstacle à notre travail normal d'information, nous conduisent à la certitude que c'est le 16 mai, et non le 19 au soir, que les autorités françaises ont appris que les fûts étaient à Anguilcourt-le-Bas. Leur déménagement discret a été mis sur pied lorsque, maltraité, le quotidien ouest-allemand « *Die Welt* » a lâché l'information. Les militaires, prêts depuis vingt-quatre heures au moins, sont aussitôt intervenus.

Les imputations, hier, de MM. Pannpaux et Quignon, apporteront-elles quelque éclairage sur l'opération ? On peut en douter, alors que les fûts franchiront dans quelques heures la frontière, officiellement cette fois, puisqu'un « *teuf* » à d'autres le cadeau empoisonné.

L'affaire aura surtout mis en lumière la manie du secret et de l'ambiguïté en dixième, reste une constante chez nos hommes politiques. Pour dissimuler quoi ? L'incompétence, l'intérêt ? Les deux ? Ou, plus prosaïquement, comme au Watergate, le mepris pour l'information des citoyens.

5° Le dossier des déchets de Vie Publique

a) Les textes

En droit, (donc en théorie), tout semble pourtant parfaitement réglé. Une brochure réalisée conjointement par les services du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et par ceux du secrétariat d'Etat à l'Environnement explique en détail les règles applicables à toutes les installations classées fixées par la loi du 19 juillet 1976.

Celle-ci, dans une nomenclature ne comportant pas moins de 400 rubriques inclut les décharges industrielles parmi les installations classées soumises à autorisation. Leur création doit donc faire l'objet d'une large consultation du

public (enquête publique pendant un mois), d'une procédure contradictoire à laquelle participent les habitants et les élus locaux (délibération du conseil municipal) et d'un arbitrage par le commissaire de la République. L'autorisation d'exploiter la décharge n'est pas accordée sans restrictions, l'arrêté préfectoral est assorti de règles techniques parfaitement explicites. Selon la nature du sol, l'administration autorise ou non le dépôt de tel ou tel type de déchets. Ici, les produits phénochlorés seront admis. Ailleurs, il ne le seront pas. De même l'autorisation comporte des clau-

ses relatives à la surveillance des produits admis dans la décharge et de leur comportement. Enfin, rien n'est définitivement acquis si, au cours de leurs investigations, les services de la direction interdépartementale de l'industrie constatent que, malgré le respect des normes édictées, l'installation classée est à l'origine de nuisances imprévues, le commissaire de la République peut imposer des prescriptions complémentaires. Une procédure spéciale est même prévue afin que ces prescriptions proposées par l'inspecteur des établissements classés soient examinées par le conseil départemental de l'hygiène. Et gare à qui n'obéit pas à la loi ! Un procès-verbal dressé par l'inspecteur, transmis au procureur de la République peut aboutir devant le tribunal d'instance (infraction à l'arrêté d'autorisation) ou de grande instance (défaut d'autorisation) à des peines d'amendes (de 2 000 à 500 000 francs) et de prison (de deux à six mois d'incarcération). Des astreintes peuvent être prononcées pour obliger le contrevenant à remettre sa décharge en conformité avec le droit. De son côté, le commissaire de la République peut faire procéder d'office, aux

frais de l'exploitant, aux travaux nécessaires.

Hélas, la loi n'est pas sans faille. Dans la chaîne qui va de l'usine produisant des résidus dangereux à la décharge où ils seront stockés en toute sécurité, des maillons peuvent céder. D'où la question de la responsabilité : qui est responsable des déchets ? Le producteur, le transporteur, l'exploitant du lieu de dépôt ? La loi de 1976, pose comme principe la responsabilité de l'industriel producteur du déchet. « *Qui en effet, connaît mieux que lui les caractéristiques chimiques de ses sous-*

produits ?, explique un spécialiste du secrétariat d'Etat à l'Environnement. Aussi, un contrat de droit privé, passé avec une autre société ne doit pas lui permettre de se dédouaner de sa responsabilité à l'égard de la collectivité ». Malheureusement, tous les décrets d'application nécessaires n'ont pas été pris et le flou comme le doute profitent aux accusés. La mésaventure de Roumazières l'a prouvé et le conseil des ministres (voir encadré) a décidé de tenter de combler les lacunes du droit.

b) Nouvelles dispositions**CONTRÔLE RENFORCÉ**

- ▶ Jurant, mais un peu tard, qu'« on ne l'y prendrait plus », le gouvernement a décidé lors du conseil des ministres du 11 mai de renforcer le contrôle des déchets industriels mis en place par la loi du 19 juillet 1976.
- ▶ Un arrêté obligera tous les établissements classés (ils sont 500 000 en France) à déclarer chaque trimestre aux commissaires de la République les déchets qu'ils ont éliminés ou évacués. Lorsqu'ils confieront ces déchets à un sous-traitant, ils devront obtenir de celui-ci un document précisant les conditions de transport et les lieux de stockage ou d'élimination.
- ▶ Toujours responsable de ses déchets, l'industriel devra signaler au préfet les défaillances du sous-traitant.
- ▶ Pour sa part, le préfet devra faire surveiller attentivement l'exploitation des décharges et présenter tous les ans un rapport sur leurs activités devant le conseil départemental d'hygiène en présence des maires concernés, des exploitants et des représentants de leur personnel.
- ▶ En attendant qu'un accord européen intervienne (une réunion est prévue à Luxembourg le 16 juin), la France demandera avant d'accepter l'entrée de déchets sur son territoire une déclaration du producteur indiquant la nature de ces déchets, l'identité du transporteur et leur destination finale.
- ▶ Enfin, un projet de loi proposera aux parlementaires d'aggraver les sanctions pénales à l'encontre de tous ceux qui ne respecteront pas la législation et tenteront de jouer à cache tampon avec des fûts d'arsenic, de pyralène et d'autres résidus phénochlorés... ■

c) Les acteurs

Après le droit, les hommes. Tous ne sont pas, loin s'en faut, de bonne foi. Certains intermédiaires tel Bernard Paringaud jouent dans ce domaine un rôle plus que douteux. Le silence de l'homme qui a pris en charge les déchets de Sévéso et a refusé obstinément pendant près de deux mois de révéler où ils étaient déposés est pour le moins coupable. Et que dire de la légèreté avec laquelle il avait entreposé ces produits toxiques dans un ancien abattoir au fond d'une cour à Anguillcourt-Le-Sart près de Saint-Quentin (Aisne) ? Il suffisait aux enfants de l'école du village de traverser la rue et de pousser la grille rouillée pour pénétrer dans cette cour !

produits qu'il nous apporte et de l'autre côté l'administration devrait nous donner des directives plus précises sur ce que nous pouvons accepter. Sans aller jusqu'à une nomenclature par produit (il existe des dizaines de formes de dioxine) des indications par famille de produits seraient utiles ».

Les fonctionnaires eux aussi responsables ? En matière d'établissement classé ce sont les hommes des directions interdépartementales de l'industrie et des services vétérinaires, qui sont le plus directement concernés. En Charente, leur vigilance a fait défaut constamment aujourd'hui avec amertume les élus de Roumazières. « Mais, plaide-t-on au cabinet d'Huguette Bouchardeau, peut-on mettre un homme et de surcroît un chimiste hautement qualifié, à la grille de chaque décharge, dans chaque entreprise ? » Faute de temps et d'effectifs, dans les services départementaux on laisse faire. Et lorsque le scandale arrive, le préfet tape du poing sur la table et porte plainte...

Restent les élus locaux. De grandes décharges industrielles telle celle de Roumazières, il y en a une douzaine à travers toute la France de Menneville dans le Pas-de-Calais à Pontailleur-sur-Saône en Côte d'Or en passant par Chamteussé-sur-Braconne (Maine et Loire). Douze sites auxquels il faudrait ajouter les décharges gérées directement par les industriels producteurs de déchets et, en fait, tous les établissements industriels visés par les 400 rubriques de la nomenclature officielle. Or, que savent les élus de ce qui se traite dans les établissements classés de leur commune ? Guère plus que Jean Rioux avant le début de « l'affaire », révèle une enquête du *Quotidien de Paris*. Leur principal tort ? C'est peut être de faire une confiance trop aveugle à « l'autorité compétente ». Même s'il ne disposent pas de moyens juridiques et techniques pour analyser les produits chimiques entreposés sur leur territoire, les maires ne peuvent-ils pas exercer une pression pour que tous les autres partenaires se comportent plus normalement ? A Menneville, on a créé avec la ville voisine de Desvres une commission intercommunale composée d'élus et d'écologistes chargée de vérifier régulièrement les registres et les résultats d'analyse détenus par les responsables de la décharge de France-Déchets. « Il est possible pour un maire, confirme-t-on au secrétariat d'Etat à l'Environnement, d'obtenir l'accès aux documents administratifs regroupant les résultats des contrôles effectués par l'Inspection des établissements classés. Une instruction officielle a déjà été donnée en ce sens aux commissaires de la République pour que les synthèses des résultats soient à leur disposition. De plus, dès qu'il y a infraction de la part de l'exploitant, le maire,

ne serait-ce qu'en tant qu'officier de police judiciaire peut exiger la communication de ces résultats. »

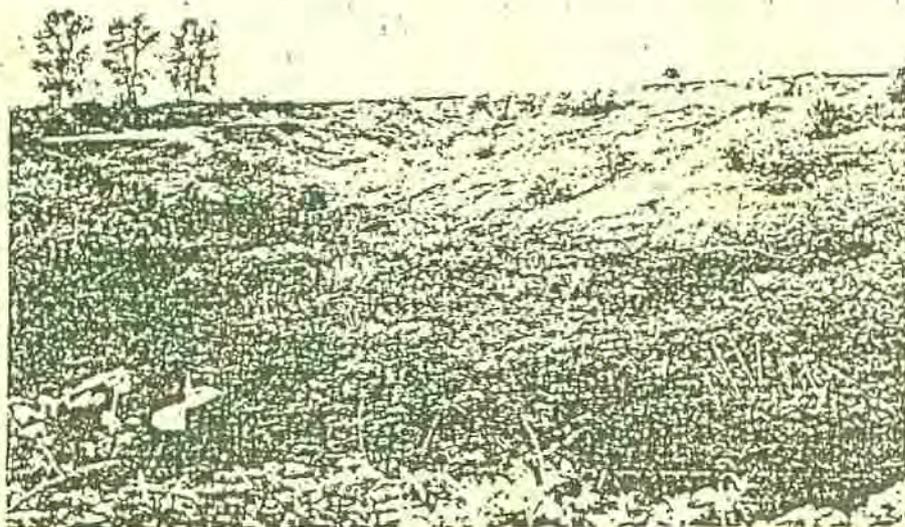
L'arme n'est pas dérisoire. Certes, elle ne suffit pas à dissuader les quelques affairistes douteux qui sévissent dans ce secteur d'activité. Mais elle permet aux maires de rappeler à tous les autres partenaires de la vie industrielle (entreprises et administrations) qu'ils sont attentifs au respect des règles du jeu. Et si l'un d'eux faillit à sa tâche, mieux vaut que ce soit le maire qui soit le premier à s'en apercevoir et à tirer toutes les sonnettes d'alarme (juridiques ou politiques) à sa disposition avant que le laxisme ne s'installe... ou que l'accident n'arrive. ■

Georges Patriquet

Les exploitants de décharges ? leur syndicat plaide sur le thème de la brebis galeuse. « Ce n'est pas parce qu'une décharge mal tenue défraye la chronique qu'il faut en déduire... » Certes, mais le responsable d'un établissement de stockage ne devrait-il pas contrôler minutieusement la nature de chaque fût que l'on vient déposer chez lui ? « C'est difficile, explique Pierre Cheret président de la Fédération nationale des activités de déchets. Il faudrait, plutôt que chacun joue le jeu. L'industriel devrait nous fournir un maximum d'informations sur la composition des

6° Un dossier régional de gestion des déchets

Le Courrier Picard



L'ancienne sablière, au lieu-dit « La Grande Saie du Bois de Lihons », que la SEDIMEC doit transformer en décharge.

Plus qu'ailleurs, le feuillet de la diastase a été suivi de très près dans le petit village de Lihons, près de Chaulnes, où pourrait s'ouvrir, d'ici la fin de l'année, l'unique décharge de la Somme agréée pour recevoir des déchets industriels.

Comme nous l'indiquions le 30 avril (dernière page) la population ne s'affole pas outre mesure, mais la nouvelle municipalité mise en place en mars dernier a quand même créé une commission « environnement » pour suivre de près l'ouverture de cette décharge, refusée en 1977, puis acceptée en 1980, par le conseil municipal.

En 1977, suite à la demande déposée par la société SEDIMEC (Ordures 80), qui avait fait l'objet d'une enquête, 93 % de la population avait manifesté son opposition au projet dans une pétition.

Face à cette réaction de l'opinion, motivée par un risque de pollution du puits particulier de la ferme Rousseville, située à 500 mètres du site retenu, le conseil municipal avait voté contre ce projet de décharge.

Deux ans plus tard, la SEDIMEC déposait une nouvelle demande, étayée cette fois par un cahier des charges. Une grande partie de la population (90 %) maintenait son hostilité au projet mais, le 29 avril 1980, par 7 voix pour et 3 contre (un conseiller était absent), le conseil de Lihons émettait un avis favorable. A condition que toutes les prescriptions soient respectées et que des contrôles fréquents soient effectués. Cette prise de position amenait les pétitionnaires à se demander si le conseil représentait ou non la commune.

Il n'en restait pas moins que les conclusions de l'enquête publique étaient favorables et, le 9 décembre 1980, la SEDIMEC obtenait l'autorisation préfectorale nécessaire.

Comparaisons

La commission municipale de l'environnement estime que, contrairement aux apparences, la population est inquiète. Elle n'accepte pas cette décharge qui lui est imposée. Mais, que faire, sinon attendre la stricte application des conditions d'exploitation (1).

La commission est « convaincue qu'une telle décharge sera plus ou moins polluante et dangereuse à long terme, comme en témoignent certains événements actuels ». Elle « se promet d'être vigilante quant au respect du cahier des charges ».

Les élus de Lihons font également des comparaisons.

A Lihons, « le fond et les parois de l'ex-sablière qui fera office de décharge, en bordure de la route d'Amiens, seront recouverts d'une couche de matériaux peu perméables (50 cm d'argile et 65 cm de limons compactés en deux passes) » selon les termes de l'annexe à l'arrêté préfectoral du 9 décembre 1980.

A Villeparisis, en Seine-et-Marne, où se trouve l'une des douze décharges actuellement agréées en France pour recevoir des déchets industriels, « 40 mètres d'argile à l'état naturel, avant la nappe phréatique, constituent un véritable béton totalement imperméable, selon les ingénieurs ».

Les déchets non admissibles

L'annexe à l'arrêté préfectoral comporte la liste des déchets qui ne seront pas admis dans la décharge de la SEDIMEC.

Il s'agit des déchets liquides ou non pelletables, ainsi que des déchets conditionnés en cisternes et en fûts fermés ; des déchets et boîtes contenant, en poids, plus de 75 % d'eau ; des déchets pharmaceutiques divers ; des déchets infectieux en provenance des hôpitaux et de laboratoires ; des gazodromes acides.

Sont également interdits, des résidus contenant des produits radioactifs, des produits explosifs,

la décharge du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (S.I.C.T.O.M.) de Chaulnes-Rosières, dite « contrôle ».

Avec une quatrième décharge « Lihons, village fleuri, à sa grande désespoir, risque de devenir la poubelle de toute la région », constate la commission.

Ses craintes sont-elles fondées ? L'avenir le dira.

Pour le moment, les élus de Lihons ne peuvent que s'en remettre à la bonne foi de la société SEDIMEC, société « au service de la qualité de la vie », et au sérieux de l'arrêté préfectoral du 9 décembre 1980 qui a été pris au vu du résultat de l'enquête publique, « après consultation des différents services intéressés, dont la Direction interdépartementale de l'Industrie (D.I.I.) ».

Daniel BOUILLET

(1) L'enquête menée par nos confrères « Le Quotidien de Paris » qui, fin avril dernier, a fait « tout de France des décharges des déchets toxiques », révèle que la plupart du temps, les municipalités ignorent tout (ou presque) de ce qui se dépose sur le territoire de leur communes.

des produits susceptibles de s'enflammer spontanément, des substances métalliques solubles, à l'exception des sulfates de fer et d'aluminium, des monomères autres que les boîtes de décontamination du latex, du chrome VI, du mercure ou l'un de ses composés, de l'arsenic ou l'un de ses composés, du cyanure ou l'un de ses composés, des substances dont l'hydrolyse produit des cyanures.

La commission de l'environnement connaît cette liste. Ce qui ne l'empêche pas de s'interroger sur la nature des produits entreposés.

« Ceux-ci sont classés en trois catégories », indique-t-elle, « mais, un produit de catégorie 2 ou 3 peut très bien entrer sous une « fausse identité » en catégorie 1, le gérant étant lui-même abusé ».

Enfin, la commission signale que la commune possède déjà trois décharges : « La décharge de l'usine de pommes de terre SITPA, de Rosières, avec son étang malodorant, été comme hiver, la décharge de l'entreprise Mayolle,

7° Une autre affaire de fût : les tribulations d'un fût de cyanure

Ouest-France

« EN TOUTE LÉGALITÉ ET EN TOUTE SÉCURITÉ » selon le secrétariat d'Etat à l'Environnement, un fût contenant quarante kilos de cyanure de sodium vogue, actuellement, vers la métropole. C'est, du moins on l'espère, l'épilogue d'une longue histoire puisqu'elle dure depuis près de dix ans.

Parti de l'île de la Réunion, il y a dix jours, le cyanure devait accoster à Saint-Nazaire pour être, ensuite, entreposé à

Saint-Herblain, en Loire-Atlantique, dans l'enceinte de la Société d'assainissement résiduaire et de pompage (S.A.R.P.). Les boues arseniées de Montoir-de-Bretagne y firent, elles-mêmes, deux haltes, via Roumazières...

Mais, en raison de nécessités commerciales, le cargo fera escale à Rouen et non plus dans l'estuaire de la Loire. Le fût sera quand même conduit à Saint-Herblain, pour être, ensuite, transféré

dans un autre dépôt de ce S.A.R.P. à Limay dans les Yvelines. Des étapes imposées, dit-on, par les contraintes administratives. La destination finale du cyanure reste, selon le secrétariat d'Etat à l'Environnement, et si tout va bien, la Centre de retraitement de Keligindsalz en République fédérale allemande.

Ainsi s'achèvera la longue balade d'un fût de cyanure, produit dont l'absorption provoque bien plus que des coliques.

Il faut revenir à 1974. Des collèges d'enseignement techniques sont créés à La Réunion, département d'outre-mer ; plus tard, on les baptisera lycées d'enseignement professionnel. La métropole doit de matériel ces établissements où les élèves sont placés dans la situation la plus proche de la production industrielle. Ainsi, dans la cargaison se trouve un fût de quarante kilos de cyanure de sodium. Un poison très dangereux. Mais, aussi, un produit utilisé pour extraire l'or et l'argent de leurs minerais. Le cyanure sert, aussi, dans la galvanoplastie : les métaux placés dans des bains sont dorés ou argentés. Il permet, encore, de réaliser des synthèses de chimie organique.

Pourquoi le fût de cyanure est-il resté intact ? Nul ne le sait. Toujours est-il que depuis près de dix ans, le poison s'est promené d'un collège à un lycée, puis d'un lycée à un collège.

En mars 1982, le fût fait surface à l'occasion d'un contrôle de sécurité effectué par la gendarmerie. Ça ne peut pas continuer comme cela. Les autorités se concertent avec les responsables, au rectorat, propriétaires du fût. Il faut pourtant attendre le 1^{er}

avril pour que le poison soit transféré dans un hangar de l'Equipement à Saint-Denis de

la Réunion. Aération, surveillance constante, sécurité ; tout et pour le mieux durant

Blindage

Le samedi 21 mai, un container d'acier blindé contenant le fût isolé par du sable, d'un poids de soixante kilos, est chargé sur un cargo, « Ile de la Réunion », qui fait cap sur Rouen où il doit arriver le 8 juin. Là, un représentant de la S.A.R.P. (Société d'assainissement résiduaire et de pompage) de Saint-Herblain, près de Nantes, réceptionnera le colis. Cette même société, qui ayant conduit les boues arseniées de l'usine chimique Grande-Paroisse, de Montoir-de-Bretagne, à la décharge de Roumazières, et fut contrainte de les récupérer avant de les réexpédier vers la République fédérale allemande.

un an. On essaye, bien, de temps à autre de disperser le « cadeau » : des offres sont faites aux chimistes locaux. Mais la quantité rebute les candidats et la protection civile refuse de laisser partir de petites quantités du poison. Prudence oblige !

Oxydation

Une vérification du contenu du fût réserve une désagréable surprise : le cyanure s'est oxydé renforçant ainsi sa toxicité.

Au moment où les pérégrinations des fûts de Seveso, en métropole, alimentent la chronique, les représentants du gouvernement dans l'île de la Réunion, prennent une décision : « Il faut s'en débarrasser ».

Là, comme ailleurs, l'élimination des produits toxiques se heurte à d'énormes problèmes : l'enfouissement risque, à plus ou moins longue échéance, de polluer la nappe phréatique ; la neutralisation chimique du poison imposerait l'importation de 600 000 litres de sulfate. Reste le retour à l'envoyeur. L'ordre est donné par le commissaire de la République d'appliquer la dernière solution, il y a deux mois. Délai tout juste suffisant pour la protection civile de la Réunion, pour consulter les règlements portant sur le transport maritime des produits toxiques.

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° B. Paringaux : de nouvelles inculpations

AFP, Saint-Quentin, 12 h. 59

- M. BERNARD PARINGAUX, 66 ANS, QUI AVAIT PRIS EN CHARGE LES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO, POURRAIT PROCHAINEMENT SE VOIR NOTIFIER TROIS NOUVELLES INCULPATIONS PRISES A SON ENCONTRE PAR LE JUGE D'INSTRUCTION REGIS VANHASBROUCK, A LA DEMANDE DU PARQUET QUI A INTRODUIT UN REQUISITOIRE SUPPLEMENTIF, APPREND-ON MARDI AUPRES DE SON AVOCAT, ME LOUIS FORMEAUX.

LE GERANT MARSEILLAIS DE LA SPELIDEC, INCULPES LE 30 MARS DE "NON DECLARATION DES CARACTERISTIQUES ET DE LA DESTINATION D'UNE CARGAISON IMPORTEE DE L'ETRANGER" (SEVESO) ET DE "NON APPLICATION DES REGLEMENTS CONCERNANT LES INSTALLATIONS CLASSEES" (L'ENTREPOT DE LA "NAFTANK" A ST QUENTIN OU LES FUTS ONT ETE VRAISEMBLABLEMENT STOCKES DU 13 SEPTEMBRE AU 8 NOVEMBRE), ET LIBERE, MERCREDI DERNIER, APRES 56 JOURS DE DETENTION A LA MAISON D'ARRET DE ST QUENTIN, DEVRA DONC REPENDRE DEVANT LA JUSTICE DE TROIS NOUVELLES INCULPATIONS:

- "AVOIR FAIT OBSTACLE PAR TRANSPORT ILLICITE ET CLANDESTIN (JUSQU'A L'ANCIEN ABATTOIR D'ANGUILCOURT-LE-SART (AISNE) OU L'ON A RETROUVE LES 41 FUTS LE JEUDI 19 MAI) A L'ACCOMPLISSEMENT DE FONCTIONS NORMALEMENT EXERCCEES PAR DES AGENTS QUALIFIES".

- "AVOIR REMIS OU FAIT REMETTRE DES DECHETS CHIMIQUES A TOUTE AUTRE PERSONNE (EN L'OCCURENCE AU BOUCHER D'ANGUILCOURT-LE-SART) QUE L'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION AGREEE".

- "AVOIR EXPLOITE SANS AUTORISATION UNE INSTALLATION (LE HANGAR D'ANGUILCOURT) PRESENTANT DES DANGERS OU DES INCONVENIENTS POUR LA SANTE, LA SALUBRITE PUBLIQUE, L'AGRICULTURE ET LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT".

2° Le point des démarches entreprises par Hoffmann-La Roche : 5 pays approchés

AFP, Paris, 19 h. 55

- LES GOUVERNEMENTS DE CINQ PAYS DE LA CEE - DANEMARK, FRANCE, GRANDE-BRETAGNE, RFA ET SUISSE - ONT ETE APPROCHES PAR "HOFFMANN-LA ROCHE" POUR DETUIRE - EN L'INCINERANT - LA DIOXINE DE SEVESO CONTENUE DANS LES 41 FUTS GARDES DEPUIS LE 19 MAI AU CAMP MILITAIRE DE BISSONNE (AISNE), APPREND-ON MARDI SOIR DE SOURCE BIEN INFORMEE.

DE MEME SOURCE, ON PRECISE QUE LES POSSIBILITES TECHNIQUES DE CES DIFFERENTS PAYS SONT DIVERSES, VOIRE MEME "DOUTEUSES" EN CE QUI CONCERNE LE DANEMARK. MAIS, POUR LE MOMENT, AUCUN DES CINQ GOUVERNEMENTS CONCERNES N'A ENCORE DONNE SON AVAL OU OPPOSE UN REFUS A LA DEMANDE DE LA SOCIETE SUISSE.

MARDI, A PARIS, M. MICHEL MOUSEL, DIRECTEUR DE CABINET DE MME HUGUETTE BOUCHARDEAU, SECRETAIRE D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT, ET PHILIPPE VESSERON, CONSEILLER TECHNIQUE, ONT RECU MM. ANDRE FUTTERKNECHT ET RENE VON GRAFFENRIED, DIRECTEURS GENERAUX DE "HOFFMAN-LA ROCHE". "CES DERNIERS ONT RENDU COMPTE DES DEMARCHES EFFECTUEES AUPRES DES GOUVERNEMENTS CONCERNES POUR L'ELIMINATION DES 41 FUTS DE SEVESO. L'ABOUTISSEMENT RAPIDE DE LA DESTRUCTION EST UNANIMEMENT SOUHAITE", A PRECISE LE SECRETARIAT D'ETAT DANS UN COMMUNIQUE.

LES DIRIGEANTS DU GROUPE SUISSE AYANT APPORTE LES PRECISIONS SOUHAITEES VENDREDI DERNIER PAR LES AUTORITES QUANT AUX DIFFERENTS DELAIS NECESSAIRES POUR CHACUNE DES CINQ SOLUTIONS DE DESTRUCTION ENVISAGEES, UNE DECISION DEFINITIVE, EN FONCTION DES POSSIBILITES TECHNIQUES REELLES ET DE LA POSITION DE CHACUN DES GOUVERNEMENTS, DEVRAIT ETRE PRISE ENCORE DANS LE COURANT DE CETTE SEMAINE, ESTIME-T-ON DE SOURCE BIEN INFORMEE.

Mercredi 1er juin 1983

D Y N A M I Q U E

Seul le *Matin* consacre un article d'une certaine importance à l'affaire : le journal s'intéresse à Sissonne et met en parallèle les récriminations des élus et la sérénité, sinon l'indifférence, de la population ; tandis qu'à Paris le secrétariat d'Etat à l'Environnement reste ferme, tout en voulant éviter la précipitation.

Les dépêches du jour frappent par leur contraste. Il y a d'une part les informations capables de réduire le processus de crise : les déchets seront stockés à Bâle et incinérés par Ciba-Geigy (tous les accords nécessaires à l'opération sont annoncés dans l'après-midi).

Il y a d'autre part les déclarations fracassantes de B. Paringaux : "Les Douanes, l'Environnement étaient au courant". Le gérant de la Spélidec affirme à TF1 que l'administration des Mines et de l'Environnement était au courant depuis plusieurs mois ; au cours d'une conférence de presse à Marseille, il affirme que l'Environnement et les Douanes "étaient parfaitement au courant dès le départ". Le secrétariat d'Etat à l'Environnement dément : "Dans cette affaire, le ministère n'a entendu parler de M. Paringaux que durant la première quinzaine de décembre 1982 ; quant à l'entrée des fûts en France, nous n'en avons eu connaissance qu'en octobre 1982 sur information venant d'Italie".

On peut remarquer que les déclarations de B. Paringaux à TF1 ne sont pas surprenantes : il est bien vrai qu'au mois de mars les pouvoirs publics étaient au courant "depuis plusieurs mois". B. Paringaux dit tout autre chose dans sa conférence de presse (si on suit les dépêches d'agence) : l'administration était au courant "depuis le début". Ceci est de nature à relancer la dynamique de crise : incertitude, questions, défiance... L'ACP le note en conclusion : "On le voit, le fin mot de cette histoire n'est pas prêt d'être connu".

On remarquera également que la première déclaration de B. Paringaux après sa libération est plus qu'une simple attaque contre les services qui l'ont poursuivi : il s'agit d'une mise en cause beaucoup plus radicale de l'administration de l'Environnement, accusée de complicité non avouée, de trahison vis-à-vis de lui, B. Paringaux. On retrouve là un thème maintes fois exprimé à Saint-Quentin.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (1)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (2)2. THEMES

- 1° Sissonne : nervosité des élus, sérénité des administrés. Fermeté sans précipitation à l'Environnement
- 2° Retraitement à l'étranger ? Réserves sur les assurances officielles

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Les déchets seront stockés et incinérés en Suisse, à Bâle
 - a) L'annonce à Paris de la solution bâloise
 - b) Confirmation à Berne : entreposage temporaire en Suisse
 - c) Accord des autorités de Bâle
 - d) Accord de Ciba-Geigy
 - e) Précisions d'Hoffmann-La Roche
 - f) Satisfaction à Paris
- 2° Les déclarations de B. Paringaux
 - a) "L'administration et les services de l'Environnement étaient au courant"
 - "depuis plusieurs mois"
 - "depuis le début"
 - b) Autres déclarations au cours de sa conférence de presse
 - c) Démenti du secrétariat d'Etat à l'Environnement

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Quotidien de Paris : Nouvelles inculpations

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Matin : Les maires du canton de Sissonne. Débarrassez-nous de la dioxine !
2. Le Canard Enchaîné : La dioxine des fûts de Seveso.

2. THEMES

- 1° Sissonne : nervosité des élus, sérénité des administrés. Fermeté sans précipitation à l'Environnement.

Le Matin

Comment se débarrasser des fûts de Seveso, entreposés depuis le 20 mai au camp militaire de Sissonne, dans l'Aisne ? Les dirigeants d'Hoffmann-La Roche ont rendu compte hier, au secrétaire d'Etat à l'Environnement, des démarches qu'ils ont effectuées afin de faire procéder à l'élimination de la dioxine. Ces démarches ont apparemment été infructueuses côté allemand. « Plusieurs solutions sont étudiées », précisait néanmoins hier soir les services d'Huguette Bouchardeau. Le secrétaire d'Etat souhaite aller vite mais en s'entourant de toutes les garanties. Elle ne va cependant pas assez vite au goût des maires du canton de Sissonne : seize d'entre eux ont entamé lundi une grève administrative pour exiger « l'enlèvement immédiat des fûts » bien que ceux-ci n'empêchent pas leurs administrés de dormir...

«... tice », le sujet commence à s'épuiser. « Les fûts, on s'en fout, résume un agriculteur. On a déjà un parc à munitions à 300 mètres, alors vous savez ! D'ailleurs, ils sont parfaitement en sécurité, certainement plus que lorsqu'ils se baladaient à droite, à gauche. » Il y a bien le marchand de télévision, qui affiche en vitrine une tête de mort surmontée d'une carte de la commune légendée « Sissoxine ». Mais c'est une exception. Dans le canton, la population reste

Depuis onze jours qu'ils sont là, planqués quelque part dans les 6 500 ha du camp militaire (un des plus grands de France), bloqués « sous main de jus-

parfaitement serène, sinon totalement indifférente. « De toute façon, on ne nous demande pas notre avis ! »

Mais c'est bien là que le bât a blessé les élus. « Nous sommes outrés, affirme le docteur François Lesein, conseiller général (UDF) et maire de Sissonne, de voir à quel point nous avons été totalement laissés à l'écart de toutes les décisions. C'est par la presse que j'ai été averti de l'arrivée des fûts dans ma commune ! Nous sommes également fort surpris de constater que, depuis sept mois que l'on parle de cette affaire, c'est maintenant seulement qu'on essaie de trouver des solutions pour détruire le poison. N'aurait-on pas pu y penser plus tôt ? » « Et puis, dit-il, Mme Bouchardeau nous avait promis que les fûts ne resteraient pas ici plus de huit jours, soit jusqu'à samedi. Or ils y sont toujours. »

Au secrétariat d'Etat à l'Environnement, on affirme qu'aucune promesse n'a été faite concernant l'enlèvement des fûts samedi dernier. « Le groupe Hoffmann-La Roche, après la découverte des fûts, devait nous transmettre dans les huit jours un bilan sur les possibilités d'incinération des déchets de Seveso. Nous leur avons demandé un complément d'information, dont nous devons discuter aujourd'hui. Il est évident que le stockage des fûts à Sissonne est une solution temporaire, mais nous ne voulons pas que les choses se fassent dans la précipitation. »

2° Retraitement à l'étranger ? Réserves sur les assurances officielles

Le Canard Enchaîné

- « La dioxine des fûts de Seveso ne sera pas retraitée en France » les conseillers d'Huguette Bouchardeau étaient catégoriques, mardi matin. Quelques semaines plus tôt, ils avaient aussi « toutes les raisons de penser » que les fûts n'étaient pas planqués en France.

III - DEPECHEES D'AGENCES

1° Les déchets seront stockés et incinérés en Suisse, à Bâle

a) L'annonce à Paris de la solution bâloise

ACP, Paris, 16 h. 06

LES DECHETS DE SEVESO SERONT INCINERES EN SUISSE, A BALE, PAR LA SOCIETE CIBA-GEIGY, INDIQUE MERCREDI UN COMMUNIQUE DU SECRETARIAT D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT.

LE TRANSPORT DES 41 FUTS DE DIOXINE ACTUELLEMENT ENTREPOSES A SISSONNE (AISNE) AURA LIEU DANS LES PROCHAINS JOURS, AJOUTE LE MINISTERE.

b) Confirmation à Berne : entreposage temporaire en Suisse

AFP, Berne, 17 h. 00

LES AUTORITES FEDERALES HELVETIQUES ONT CONFIRME MERCREDI QUE LES 41 FUTS DE DECHETS TOXIQUES DE SEVESO RETROUVES LE MOIS DERNIER EN FRANCE SERAIENT ENTREPOSES TEMPORAIREMENT SUR LE TERRITOIRE HELVETIQUE, APPREND-ON DE SOURCE OFFICIELLE A BERNE.

AU SIEGE DU GROUPE HELVETIQUE HOFFMANN-LA ROCHE, A BALE, ON PRECISE EN OUTRE QUE L'INCINERATION DES DECHETS PAR LE GROUPE CHIMIQUE VOISIN "CIBA-GEIGY" AVAIT ETE PROPOSEE PAR HOFFMANN-LA ROCHE. LES AUTORITES DU CANTON DE BALE-VILLE SUR LE TERRITOIRE DUQUEL SE TROUVE L'USINE D'INCINERATION DE CIBA-GEIGY, SE SONT REUNIES MERCREDI POUR PRENDRE UNE DECISION CONCERNANT CETTE SOLUTION.

CIBA-GEIGY, PREMIER GROUPE CHIMIQUE HELVETIQUE, AVAIT RECEMMENT PROPOSE A HOFFMANN-LA ROCHE DE BRULER LES 41 FUTS DE DECHETS DANS SES INSTALLATIONS MODERNES QUI PEUVENT ATTEINDRE DES TEMPERATURES DE 1200 DEGRES.

c) Accord des autorités de Bâle

AFP, Bâle, 17 h. 46

LES AUTORITES DU CANTON SUISSE DE BALE-VILLE ONT A LEUR TOUR DONNE LEUR ACCORD A L'ENTREPOSAGE DES 41 FUTS DE DECHETS TOXIQUES DE SEVESO SUR "UN TERRAIN D'HOFFMAN-LAROCHE" EN ATTENDANT QU'ILS SOIENT COMME PREVU INCINERES PAR LE GROUPE CHIMIQUE BALOIS CIBA-GEIGY, INDIQUE-T-ON MERCREDI A BALE.

LES AUTORITES FEDERALES HELVETIQUES AVAIT DEJA DONNE LEUR AVAL A L'OPERATION PLUS TOT DANS LA JOURNEE, APRES QUE LE TRANSFERT DE CES DECHETS DE FRANCE VERS LA SUISSE EUT ETE ANNONCE PAR LES AUTORITES FRANCAISES. LES RESPONSABLES CANTONAUX BALOIS AVAIENT DEPENDANT RESERVE LEUR REPONSE ET S'ETAIENT REUNIS MERCREDI APRES-MIDI POUR ETUDIER LA QUESTION AVANT DE PRENDRE UNE DECISION.

LE TRANSFERT DES DECHETS, ET LEUR "ENTREPOSAGE PROVISOIRE" SELON LES TERMES DU COMMUNIQUE DIFFUSE PAR LES AUTORITES FEDERALES HELVETIQUES SERONT EFFECTUES SOUS LA RESPONSABILITE DES AUTORITES SUISSES.

d) Accord de Ciba-Geigy

AFP, Bâle, 18 h. 02

- LA SOCIETE CIBA-GEIGY, QUI A ACCEPTE D'INCINERER LES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO, EST LE 2EME GROUPE INDUSTRIEL SUISSE APRES NESTLE ET LE PLUS GRAND DES 3 "GRANDS" DE LA CHIMIE SUISSE.

CIBA-GEIGY, AVEC 13,8 MILLIARDS DE FRANCS SUISSES (1 F.S. = 3,60 F.F.) DE CHIFFRES D'AFFAIRES EN 1982, "PESE" AUSSI LOURD, QUE SES DEUX CONCURRENTS VOISINS REUNIS, HOFFMANN-LA ROCHE ET SANDOZ, QUI VALENT RESPECTIVEMENT 7 ET 6 MILLIARDS DE F.S.. ELLE EMPLOIE 80.000 SALARIES DANS LE MONDE.

LES TROIS SOCIETES ONT LEURS SIEGES ET LEURS PRINCIPALES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES DANS L'AGGLOMERATION BALOISE, A QUELQUES KILOMETRES DES FRONTIERES FRANCAISES ET OUEST-ALLEMANDES.

GROUPE CHIMIQUE, CIBA-GEIGY EXPLOITE UN DEPARTEMENT PHARMACEUTIQUE, QUI REPRESENTE AUJOURD'HUI PLUS DE 30 PC DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES. VIENNENT ENSUITE LES SECTEURS SUIVANTS : PRODUITS POUR L'AGRICULTURE (25 PC), MATIERES PLASTIQUES ET ADDITIFS (20 PC) ET COLORANTS ET AUTRES PRODUITS CHIMIQUES (15 PC).

CIBA-GEIGY EST LA SEULE DES 3 SOCIETES A DISPOSER D'INSTALLATIONS MODERNES SPECIALISEES POUR ATTEINDRE DES TEMPERATURES DE 1.300 DEGRES, ET DANS LESQUELLES ELLE BRULE 2000 TONNES DE DECHETS CHIMIQUES PAR AN. CETTE OPERATION NE POSERA "AUCUN PROBLEME" ET POURRAIT ETRE ACHEVEE DANS UN DELAI ASSEZ COURT, SELON UN PORTE-PAROLE DE CIBA-GEIGY.

e) Précisions d'Hoffmann-La Roche

AFP, Bâle, 18 h. 29

- LES 41 FUTS DE DECHETS DE DIOXINE DE SEVESO SERONT DANS UN PREMIER TEMPS STOCKES A BALE DANS UNE CAVE SOUTERRAINE, A L'ABRI DES RISQUES D'INCENDIE ET PARFAITEMENT ETANCHE, INDIQUE-T-ON AU SIEGE D'HOFFMANN-LA ROCHE.

LES MODALITES CONCERNANT LE TRANSPORT DES FUTS DE FRANCE EN SUISSE FONT L'OBJET DE DISCUSSIONS ENTRE LES AUTORITES FRANCAISES ET SUISSES, PRECISE-T-ON AU SIEGE D'HOFFMANN-LA ROCHE A BALE, SITUEE A QUELQUES KM DES FRONTIERES FRANCAISE ET OUEST-ALLEMANDE.

HOFFMANN-LA ROCHE, PROPRIETAIRE DE L'USINE D'ICMESA (ITALEI) VICTIME D'UNE EXPLOSION EN 1976 PRES DE SEVESO, SE DECLARE SATISFAITE DE L'AVAL DONNE PAR LES AUTORITES HELVETIQUES A UNE SOLUTION SUISSE.

f) Satisfaction à Paris

ACP, Paris, 17 h. 28, 17 h. 29

• C'est donc la Suisse qui va hériter des futs marron dissimulés par M. Paringaux, le directeur de l'SPEDILEC dans un petit village de l'Aisne et dont, selon Mme Huguette Bouchardeau elle-même, "personne ne voulait". Il est vrai qu'Hoffmann La Roche propriétaire par l'intermédiaire de l'une de ses filiales de l'usine de Seveso, en Italie, est un groupe helvétique.

Mme Bouchardeau secrétaire d'Etat à l'Environnement, a remercié M. Alphonse Egli, ministre fédéral suisse de l'intérieur "de la diligence avec laquelle les autorités suisses avaient pu donner leur avis sur la proposition du groupe Hoffmann LA Roche".

La proposition de la multinationale est intervenue à l'échéance de l'ultimatum le vendredi 27 Mai, et elle a été examinée par des responsables du groupe et du secrétariat d'Etat mardi au cours d'une réunion.

"Parmi les installateurs offrant les meilleures garanties techniques en Europe, écrit le Secrétariat d'Etat dans un communiqué, figuraient notamment les incinérateurs de Tredi à St Vulbas et de Ciba Geigy à Bale. Comme il avait été indiqué, l'installation de St-Vulbas est à l'arrêt pour une période d'un mois et demi et c'est pourquoi la solution de la destruction à Bale a été retenue".

• Les esprits chagrins feront remarquer que l'arrêt technique de St Vulbas tombe fort à propos et que le départ pour la Suisse des futs n'est jamais qu'un retour à l'expéditeur difficile à refuser pour le gouvernement helvétique, même si la dioxine a été fabriquée en Italie. L'acceptation suisse est intervenue mercredi.

Par ailleurs insistant sur un point devenu pour Mme Bouchardeau une question de principe, le secrétaire d'Etat "souligne que l'attitude adoptée par le groupe Hoffmann LA Roche depuis dix jours avait permis que la recherche de la solution d'élimination se déroule conformément au principe de la responsabilité du producteur des déchets".

Le transport des 41 futs entreposés depuis le 19 Mai au camp militaire de Sissonne (Aisne) après avoir été découverts dans un hangar d'Anguicourt le Sart, aura lieu "dans les prochains jours".

2° Les déclarations de B. Paringaux

a) "L'administration et les services de l'Environnement étaient au courant"

"Depuis plusieurs mois"

ACP, Paris,

"L'administration des mines et l'environnement ont demandé mon inculpation en mars dernier alors qu'ils étaient au courant de l'opération depuis plusieurs mois". (déclaration à TFi)

"Depuis le début"

ACP, Paris, 20 h. 56

"L'administration aussi bien celle de l'Environnement que celle des Douanes étaient parfaitement au courant dès le départ de cette opération; la preuve c'est que l'on m'a laissé passer la frontière italienne à Vintimille sans aucun problème avec les certificats donnant le contenu exact de la marchandise et sa destination provisoire, Saint-Quentin.....". (déclaration au cours de sa conférence de presse à Marseille, mercredi après midi)

b) Autres déclarations au cours de sa conférence de presse

AFP, Marseille, 18 h. 58, 19 h. 06

"QUAND J'AI VU L'IMPACT DRAMATIQUE QU'AVAIT EU DANS LA POPULATION CETTE AFFAIRE J'AI SONGE A L'HONORABILITE ET A LA RENTABILITE DES AFFAIRES DE MES PARTENAIRES. AUSSI JE N'AI PARLE QUE LORSQUE J'AI ESTIME LE TEMPS OPPORTUN", A DECLARE L'ENTREPRENEUR MARSEILLAIS.

"JE SAVAIS, A-T-IL DIT, QUE LES FUTS ETAIENT PARFAITEMENT CONDITIONNES ET INOFFENSIFS".

M. PARINGAUX A INDIQUE QU'IL S'AGISSAIT POUR LUI A SEVESO D'EVACUER LES DECHETS D'UN ATELIER QUI AVAIT ETE CONTAMINE AVEC LA TERRE A LA SUITE D'UN ACCIDENT "COMME CELA ARRIVE DANS LES USINES". "NOUS AVONS FAIT UNE ETUDE POUR L'ENLEVEMENT, LE TRANSPORT ET L'ELIMINATION DE CES DECHETS PAR SABLAGE A FROID, A-T-IL PRECISE. MAIS IL Y A EU UNE INDISCRETION VENANT D'ITALIE ET L'OPERATION S'EST TROUVEE BLOQUEE".

A CET EGARD, LE GERANT DE LA "SPEDILEC" A REGRETTE QU'ON NE DISE PAS CE QUE SONT DEVENUS LES 60.000 M3 DE TERRE QU'ON A RATISSE SUR 18 HECTARES. "PERSONNE N'EN A PLUS PARLE ALORS QUE JE SUIS L'OBJET DE POURSUITES", A-T-IL

- A SON AVIS, IL FAUT MAINTENANT "DEDRAMATISER LA DIOXINE QUI N'EST PAS UN POISON PUISQUE PERSONNE N'EST MORT TANT A SEVESO QU'A NGUILCOURT-LE-SART (AISNE)".

POUR EXEMPLE, IL A CITE LE CAS DU NAVIRE INCINERATEUR AMERICAIN "VULCANUS" QUI AVAIT ETE CHARGE DE DETUIRE, APRES LA GUERRE DU VIETNAM, DANS LE PACIFIQUE DES TONNES DE DEFOLIANTS CONTENANT 30 GRAMMES DE DIOXINE PAR TONNE. CE BATEAU, APRES AVOIR ACCOMPLI SA MISSION, EST VENU A MARSEILLE OU IL EST RESTE QUATRE MOIS. "ON IGNORE, A-T-IL DIT CE QUE SONT DEVENUS CES DECHETS QUI CONTENAIENT POUTRANT DES GROSSES QUANTITES DE DIOXINE. NEANMOINS TOUS LES OUVRIERS QUI ONT MANIPULE LE "POISON" N'ONT JAMAIS RIEN EU..."

ACP, Paris, 20 h. 56

"Cette affaire maintenant ne me regarde plus, on m'a pris les déchets, que les pouvoirs publics se débrouillent avec". Enfin le P.D.G. de la SPEDILEC a conclu en abordant le problème des déchets industriels et de leur élimination dans toute l'Europe : "il faut profiter de cette affaire pour traiter sur le fond, avec industriels et experts en élimination de déchets, si cela pouvait se faire, je dirai que je n'aurais pas perdu mon temps en prison".

c) Démenti du secrétariat d'Etat à l'Environnement

AFP, Paris, 18 h. 39

- ON DEMENT FORMELLEMENT MERCREDI AU CABINET DU SECRETARIAT D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT LES DECLARATIONS DE M. BERNARD PARINGAUX FAITES LE MEME JOUR A MARSEILLE ET SELON LESQUELLES "LES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT ETAIENT PARFAITEMENT AU COURANT" DE LA PROCEDURE D'ELIMINATION DES DECHETS DE SEVESO.

ON RECONNAIT CEPENDANT AU SECRETARIAT D'ETAT AVOIR EU "CONNAISSANCE DE L'EXISTENCE DE M. PARINGAUX, UN SPECIALISTE DU COURTAGE DANS LE DOMAINE DE L'ELIMINATION DES DECHETS, DE LONGUE DATE", NOTAMMENT, PRECISE-T-ON, A L'OCCASION DE SON CONTENTIEUX AVEC SA SOCIETE "INCIMER".

MAIS, PRECISE-T-ON AU MINISTERE, LE ROLE DE M. PARINGAUX DANS L'AFFAIRE DE LA DIOXINE NE NOUS EST APPARU QU'EN DECEMBRE 1982 APRES CONFIRMATION PAR L'ADMINISTRATION DES DOUANES DE LA VENUE EN FRANCE DE LA DIOXINE.

ACP, Paris,

Ces propositions ont été contestées dans la soirée par un représentant du Secrétariat d'Etat à l'Environnement : "Notre ministère n'a entendu parler de M. Paringaux et de la Spelidec dans le cadre de l'affaire des déchets de Séveso que durant la première quinzaine de décembre 82. Quant à l'entrée des fûts en France nous n'en avons eu connaissance qu'en octobre 82 sur informations venant d'Italie".

On le voit, le fin mot de cette histoire n'est pas près d'être connu tout comme la responsabilité de la ballade des 42 fûts toxiques de dioxine.

* de D. Paringaux

Jeudi 2 Juin 1983

D Y N A M I Q U E

Le départ des fûts pour la Suisse est examiné d'un peu plus près par trois quotidiens. La Voix du Nord note la discrétion du secrétariat d'Etat à l'Environnement à propos de l'hostilité qui s'est manifestée dans l'Ain autour de Saint-Vulbas : les autorités suisses se sont vues obligées d'accepter la solution bâloise "pour des raisons politiques et techniques". Le Quotidien de Paris note que les esprits malicieux remarqueront que la "panne" de l'incinérateur de l'Ain est tombée fort à propos. L'Alsace souligne la nécessité d'éviter tout transport clandestin et relève que le secrétariat d'Etat à l'Environnement a donné des assurances à ce sujet. L'Union, pour sa part, reproduit en partie une lettre ouverte de la fédération de l'Aisne du PSU ; les amis de Mme Bouchardeau font état de leur inquiétude après le stockage des fûts à Sissonne et exigent la transparence sur ces questions.

La conférence de presse de B. Paringaux retient bien sûr l'attention de nombreux journaux qui rapportent l'événement avec quelque sympathie pour l'inculpé : après 56 jours de silence, B. Paringaux inflige aux journalistes une écoute de près de 3 heures. Mais les auditeurs disent rester sur leur faim. L'orateur n'apporte pas les précisions que l'on attend sur les points obscurs de l'affaire. Comme le note Libération, "Paringaux souhaitait avant tout se justifier" ; "les révélations seront pour une autre fois".

Sur le front de Saint-Quentin, les attaques se poursuivent à l'encontre de Mme Bouchardeau. Le Courrier Picard, en légende d'une photo, titre en caractère gras : "Nulle, Mme Bouchardeau". Le commentaire rappelle les accusations proférées précédemment et veut lancer un avertissement : "Il y a eu trop de mensonges et d'omissions dans cette affaire pour que le public supporte un seul faux pas de plus".

Les dépêches du jour font état des précautions prises à Bâle en vue de l'arrivée des fûts (inspection du site d'entreposage) ; et des demandes exprimées par les syndicats et les partis de gauche de Bâle, souhaitant la tenue d'une enquête pour examiner la sécurité de l'opération d'incinération, et la mise sur pied d'une commission qui suivrait le déroulement de toutes les opérations.

A Paris, Mme Bouchardeau installe un groupe de travail sur la gestion des déchets.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (1)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (9)2. THEMES

- 1° **Le départ des fûts pour Bâle**
 - a) Discrétion à propos des pressions exercées sur la Suisse
 - b) Un départ qui ne sera pas clandestin
- 2° **Inquiétude locale : lettre ouverte du PSU à Mme Bouchardeau**
- 3° **La conférence de presse de B. Paringaux**
 - a) Compte-rendu
 - b) Mystères
 - c) Un problème de civilisation
 - d) La conférence de presse : une auto-justification plutôt que des révélations
- 4° **Saint-quentin : poursuite des attaques contre Mme Bouchardeau**

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° **Dans la perspective de l'arrivée des fûts à Bâle**
 - a) Inspection du site d'entrepasage
 - b) Les syndicats et les partis de gauche locaux réclament un contrôle public
- 2° **Mme Bouchardeau installe un groupe de travail sur la gestion des déchets dangereux**

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Quotidien de Paris : Paringaux accuse Bouchardeau.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. La Voix du Nord : M. Bernard Paringaux rompt le silence tandis que la Suisse accueille les 41 fûts.
2. Le Parisien Libéré : La dioxine sera incinérée en Suisse.
3. L'Alsace : Retour à l'expéditeur (une).
4. L'Union : Lettre ouverte du PSU à Mme Huguette Bouchardeau
5. Le Monde : Les déchets de Seveso à Bâle. B. Paringaux, le ministère savait.
6. Le Figaro : Dioxine, la destruction se fera en Suisse. Paringaux se justifie.
7. Le Provençal : Paringaux rompt le silence.
8. Libération : Paringaux mouille le ministère (une). La dioxine s'en va en Suisse.
9. Le Courrier Picard : La Suisse hérite de la dioxine. Nulle, Mme Bouchardeau.

2. THEMES

1° Le départ des fûts pour Bâle

- a) Discrétion à propos des pressions exercées sur la Suisse

La Voix du Nord

« Tandis que l'on estimait du côté du département fédéral helvétique de l'Intérieur que les autorités suisses se sont vues obligées d'accepter cette solution après le refus manifesté par la France et d'autres pays européens « pour des raisons politiques et techniques », le secrétariat d'Etat à l'Environnement de Mme Huguette Bouchardeau avançait que les installations françaises de Saint-Vulbas (Ain) étaient à l'arrêt pour un mois et demi.

« C'est donc la solution de Bâle qui a été retenue » a souligné le ministère qui ne fait pas allusion à l'hostilité très nettement marquée des élus de la région sur une éventuelle incinération des installations de la société Tredi, non loin de Lyon.

Le Parisien Libéré

Eh bien le problème... empoisonnant semble en passe d'être résolu. Et ce, aux dépens de la Suisse. Une solution somme toute logique, puisque c'est en territoire helvétique, et plus précisément à Bâle, que la société pharmaceutique responsable Hoffmann-La Roche a son siège.

C'est donc aux alentours de cette ville — les Bâlois seront ravis ! — que les déchets de Seveso, a-t-on appris hier, vont être très prochainement transportés. Ils quitteront donc du camp militaire de Sissonne, où ils étaient provisoirement entreposés. Arrivés à destination, ils seront, dit-on, incinérés aussitôt par les soins de la société Ciba Geigy.

« Les esprits malicieux feront remarquer que la « panne » de l'incinérateur de l'Ain est tombée fort à propos et que le départ pour la Suisse des maudits fûts n'est jamais qu'un retour à l'expéditeur, même si la dioxine a été fabriquée en Italie. Le gouvernement helvétique pourra difficilement se dérober plus long-

temps aux sollicitations pressantes de Mme Huguette Bouchardeau qui, en tant que secrétaire d'Etat à l'Environnement, avait pris l'affaire en main.

D'autant plus que la colère montait en France et en particulier dans la région de Sissonne où les maires de seize communes avaient lancé vendredi dernier un véritable ultimatum à la préfecture de l'Aisne.

b) Un départ qui ne sera pas clandestin

L'Alsace

Maintenant se pose tout d'abord la question du transport des 41 fûts de dioxine entreposés dans le camp militaire de Sissonne depuis leur découverte le 19 mai à Anguicourt-Le-Sart, un petit village près de Saint-Quentin.

Or hier soir, le secrétariat d'Etat à l'Environnement déclarait tout ignorer du mode de transport et d'une date éventuelle de départ des déchets, affirmant cependant que rien ne serait fait dans le secret et que les populations concernées seraient parfaitement informées de l'itinéraire du camion.

Voilà qui devrait nous ga-

rantir ^{enfin} ~~entre~~ un voyage opéré de nuit en cachette du public dont les habitations bordent tout de même les routes. Sans face de catastrophisme outrancier, toute entreprise humaine comportant des risques, on peut envisager le pire c'est à-dire un accident de la circulation. Car, même si Hoffmann-La Roche assure que la dioxine telle qu'elle est conditionnée est inoffensive, et c'est sûrement le cas, ce n'est pas un transport de fraises qui va avoir lieu.

Enfin, si les fûts seront d'abord stockés dans un souterrain des installations Roche à Bâle, l'incinération pourrait ne pas avoir lieu dans cette ville. Ciba-Geigy examinant aussi la possibilité de procéder à cette opération à Genève.

2° Inquiétude locale : lettre ouverte du PSU à Mme Bouchardeau

L'Union

- La fédération de l'Aisne du Parti Socialiste Unifié vient d'adresser une lettre ouverte à Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'Environnement. Cette missive pose un certain nombre de questions toujours en suspens. En voici quelques extraits.

- Les déchets de Seveso sont toujours au camp militaire de Sissonne. Le maire d'Anguicourt-le-Sart a demandé une analyse de l'air et du sol au commissaire de la République. Cette analyse a-t-elle été faite ? Si oui, quel en est le résultat ?

D'autre part, les maires du canton de Sissonne ont demandé qu'un représentant du secrétariat à l'Environnement vienne dans l'Aisne pour leur expliquer les conditions de stockage et d'enlèvement des fûts de dioxine ; ce délégué à l'environnement est-il venu et quelle est sa conclusion ?

Des questions importantes restent sans réponse pour les populations concernées :

- Quelles sont les dangers que peuvent provoquer les déchets de dioxine stockés un temps assez long dans un entrepôt ?

- Quels sont les dangers que peuvent provoquer ces mêmes déchets entreposés au camp de Sissonne, et dans quelles conditions ?

- Quelle est la position du ministère de l'Environnement face à la libération de Faringaux, qui porte toute la responsabilité du stockage de la dioxine dans l'Aisne, sans aucune sécurité, au mépris le plus total de la population de Saint-Quentin et d'Anguicourt ?

- Que vont devenir les fûts après Sissonne ?

La population a le droit à l'information totale sur les effets nocifs que peuvent provoquer ces déchets, principalement sur les lieux de stockage.

La population exige d'être informée de toutes les décisions relatives à cette affaire, par voie de presse. Il faut briser la loi du secret, ce qu'avait d'ailleurs déclaré Huguette Bouchardeau.

Cette affaire a eu le mérite d'attirer l'attention du public sur le stockage des déchets industriels. Il est temps qu'une réglementation très stricte intervienne et soit respectée. Le silence en ce domaine ne doit plus être la loi. *

3° La conférence de presse de B. Paringaux

a) Compte-rendu

Le Monde

Visiblement, il n'était pas mécontent d'être là, le « père Paringaux », comme il se nomme lui-même. Celui qui, quelques jours auparavant, avait déclaré à la presse : « Je n'ai rien à vous dire après ce que vous avez dit sur moi », n'arrivait plus à terminer une conférence de presse organisée par ses soins à Marseille et qui aura duré plus de deux heures. « On m'a obligé à me taire durant cinquante-six jours. Je me rattrape », répond-il à un journaliste qui le pressait d'en venir aux faits.

Pour celui qui refuse d'être un transporteur et se qualifie de « consultant en déchets », l'accident de l'usine de Seveso est à ramener à de justes proportions. « En 1976, affirme-t-il, l'accident de Seveso a provoqué une hystérie mal maîtrisée par les pouvoirs publics. La dioxine n'est pas un poison comme le cyanure. A Seveso, il n'y a eu aucun mort et pas de naissance monstrueuse. Depuis 1976, il existe quelque deux cents études sur les effets de la dioxine, et personne, à part le Monde du 4 mai, ne s'y est référé pour mettre fin à l'hystérie collective ».

Pourquoi ce préambule ? Parce que, expliquera Bernard Paringaux, il faut comprendre dans quel contexte s'est déroulée l'évacuation des déchets de l'usine contaminée. Il fallait, d'après lui, à cause de la psychose qui régnait, entourer une opération banale d'un secret absolu.

« On a dit que j'avais agi à la hâte », dit Bernard Paringaux. Or, dès 1981, j'ai remis aux Italiens une étude de faisabilité détaillant toutes les opérations d'évacuation des déchets eux-mêmes et des ateliers contaminés. J'ai fourni un devis global pour 150 tonnes de déchets traités par sablage à froid. Le coût à la tonne de l'opération était estimé entre 6 000 F et 7 000 F, y compris les frais de transport. Nous sommes loin des millions que l'on m'a attribués ».

La seule condition imposée par les pouvoirs publics italiens aurait été une discrétion absolue. « Le

30 août 1982, affirme Bernard Paringaux, les responsables italiens m'ont demandé, pour des raisons que j'ignore, d'enlever — hors programme — un premier chargement de quarante et un fûts et non les 150 tonnes. Du coup, cela m'a obligé à refaire une nouvelle procédure. J'ai prévenu les Italiens que, dans ces conditions, j'improviserais un stockage intermédiaire — celui de Saint-Quentin — en attendant l'arrivée du reste des déchets, avant l'expédition du tout vers sa destination finale. J'ai passé — mes — fûts à la frontière de Vintimille. J'ai fait une déclaration normale en douane, indiquant la composition des déchets ».

C'est alors, toujours selon Bernard Paringaux, que s'est produit un incident. Une indiscretion, en Italie, qui rend public ce transport secret vers la France. « En novembre 1982, j'ai été entendu par les douanes, explique Bernard Paringaux. Les mines et le ministère de l'environnement étaient donc parfaitement au courant du transport depuis des mois. Alors, s'étonne-t-il, pourquoi a-t-on seulement décidé, en mars 1983, de me faire inculper par le parquet de Saint-Quentin, tout en feignant de découvrir une opération que tout le monde connaissait depuis longtemps ? ».

Que n'a-t-il dit tout cela avant ? M. Bernard Paringaux aurait pu éviter d'être, par son silence, à l'origine d'une psychose qui aura affecté la moitié de l'Europe. « Si je me suis tu, explique-t-il, ce n'est pas à cause de l'argent, que je n'ai pas touché ce n'est pas par crainte, ni pour des raisons de tractations secrètes. Pas plus pour des raisons d'actes illégaux. Mon silence, affirme-t-il, s'explique par la responsabilité morale que j'avais vis-à-vis de mes partenaires et collaborateurs, ainsi qu'à l'égard de l'éliminateur prévu avec qui je travaille en confiance. Avec l'excitation qui régnait, dire ou se trouvaient les fûts, c'était révéler des noms en pâture. C'était trahir ».

b) Mystères (l'élimination finale, où ?)

Le Figaro

« Je ne dois pas vous le dire, répond-il. On ne m'a pas laissé les fûts, il fallait me les laisser ».

Premier mystère, qui n'est donc toujours pas éclairci. Autre mystère : Bernard Paringaux indique « pour des motifs non précisés, on m'a demandé d'enlever un premier chargement de quarante et un fûts ». Soit quelques tonnes au lieu des cent cinquante prévues. « Je n'étais pas très chaud pour le fait, car cela m'obligeait à improviser un stockage provisoire en attendant un lieu vert ». Il s'y décide tout de

même et obtient un engagement sur l'honneur que tout cela resterait discret. « Je suis pour la transparence mais il fallait éviter de réveiller l'hystérie de 1976 », déclare-t-il.

Les fûts arrivent en France à Vintimille en septembre puis arrivent à Saint-Quentin. Mais arrivés par deux fois « et » ils trouvent sa procédure d'élimination. « Pour des motifs que je ne connais pas le transport a été rendu public ».

Le Provençal

Reste tout de même curieux de consulter en déchets industriels refuse de livrer la destination prévue pour cetteioxine

« C'était mes fôrs on a décidé de nie les retirer de les avoir pu éliminer j'ai dit donc ben à dire "Qu'on se débrouille" »

c) Un problème de civilisation

Le Provençal

Reste enfin, au delà de cette affaire Seveso et de ce dossier Paringaux, l'un des vrais problèmes de notre civilisation actuelle est celui de la destruction des déchets industriels.

Un problème qui impose, pour Bernard Paringaux, une véritable collaboration entre industriels et pouvoirs publics qui ne se considèrent pas aujourd'hui comme alliés et ne se parlent même pas. Une alternative simple en somme : « Ou on ferme des usines ou on a des déchets qu'il faut bien mettre dans des poubelles. Ou vous le rendez ou on les mettez ? »

Et d'attaquer aussi bien « Greensac » — « ils n'ont jamais rien appris de positif », dit-il — que ceux qui proposent de Guyonnet-Hoffmann-Laroche.

« C'est scandaleux à lui dire ça. Je trouve stupide cette haine de l'industrie dans son ensemble par des révélateurs qui se voient se promener dans l'Ardeche avec une bidule »

d) La conférence de presse : une auto-justification plutôt que des révélations

Libération

En fait, Paringaux souhaitait, semble-t-il, avant tout se justifier en tenant cette conférence de presse. Les révélations seront pour une autre fois. Pour se justifier, il détaille les conséquences, ou plutôt selon lui l'absence de conséquences de l'accident de Seveso.

4° Saint-Quentin : poursuite des attaques contre Mme Bouchardeau

Le Courrier Picard

M^{me} Bouchardeau va devoir maintenant s'expliquer sur les bien embarrassantes déclarations de M. Paringaux. Sylvestre Naour écrivait dans « Le Courrier » daté du 26 mai : « Mais la plus nulle, la plus

nulle fut sans conteste la stratégie du ministre de l'Environnement : nulle pour trouver la dioxine, elle le sera aussi pour la dissimuler ». M^{me} Bouchardeau sera-t-elle aussi nulle pour réfuter les affirmations de Paringaux ? Il y a eu trop de mensonges et d'omissions dans cette affaire pour que le public supporte un seul faux-pas en plus.

III - DEPECHEES D'AGENCES

1° Dans la perspective de l'arrivée des fûts à Bâle

a) Inspection du site d'entreposage

AP, Bâle, 11 h. 48

-- LES AUTORITES FEDERALES ET DU CANTON DE BALE-VILLE ONT INSPECTE JEUDI MATIN LES INSTALLATIONS DE LA SOCIETE HOFFMANN-LA ROCHE A BALE; OU DOIVENT ETRE ACCUEILLIS LES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO.

M. HANSJORG RENKI; PORTE-PAROLE DE LA SOCIETE PHARMACEUTIQUES A EXPLIQUE QUE LES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT BALOIS AINSI QUE DE L'OFFICE FEDERAL POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SE SONT PRINCIPALEMENT INTERESSES AUX QUESTIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA SECURITE.

SELON M. PAUL HOLL; PORTE-PAROLE DU DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR; LE TRANSPORT DES FUTS DE FRANCE A BALE DEVRIT VRAISEMBLABLEMENT AVOIR LIEU AU DEBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE.

b) Les syndicats et les partis de gauche locaux réclament un contrôle public

AP, Bâle, 14 h. 23

- L'UNION SYNDICALE BALOISE AINSI QUE LES SECTIONS LOCALES DE DIVERS PARTIS DE GAUCHE ONT RECLAME UN CONTROLE PUBLIC SUR L'ENTREPOSAGE ET LA DESTRUCTION DES DECHETS DE SEVESO.

DANS UNE RESOLUTION; LES SYNDICALISTES DEMANDENT QU'UNE ENQUETE SOIT OUVERTE AFIN DE DETERMINER SI LES DECHETS PEUVENT ETRE BRULES SANS DANGER POUR LA POPULATION; CAR 'IL N'EXISTE AUCUNE CERTITUDE ABSOLUE' DANS CE DOMAINE. DE SON COTES; LE PARTI SOCIALISTE OUVRIER (PSO) EXIGE L'INSTAURATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE POUR LA SURVEILLANCE DES DECHETS DE DIOXINE.

UNE TELLE OPERATION NE DOIT PAS ETRE UNIQUEMENT L'APANAGE DES PARTIES CONCERNEES ET DU CONSEIL D'ETAT, ESTIMENT LES SYNDICALISTES. LE RISQUE EST SI GRAND POUR LA POPULATION QUE CELLE-CI A LE DROIT D'ETRE TOTALEMENT INFORMEE.

POUR LE PSO, CHACUNE DES OPERATIONS D'ENTREPOSAGE ET DE DESTRUCTION DOIT SE FAIRE AU GRAND JOUR. LA COMMISSION PROPOSEE DEVRAIT REUNIR DES REPRESENTANTS DES SYNDICATS ET DES MEMBRES DES ORGANISATIONS ECOLOGIQUES ET ETRE EN POSSESSION DE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS AYANT TRAIT AUX OPERATIONS.

A CE PROPOS, LES ORGANISATIONS PROGRESSISTES DE BALE-VILLE AVAIENT DEJA DEMANDE UNE EXPERTISE INDEPENDANTE, CHARGEE DE DETERMINER QUELS PRODUITS POURRAIENT S'ECHAPPER DANS L'AIR LORS DE LA DESTRUCTION DES DECHETS. CETTE ETUDE DEVRA ETRE PRESENTEE AUX AUTORITES COMPETENTES ET RENDUE PUBLIQUE.

2° Mme Bouchardeau installe un groupe de travail sur la gestion des déchets dangereux

AFP, Bâle, 12 h. 17

- UN GROUPE DE TRAVAIL ET DE REFLEXION CHARGE D'ETABLIR DES PROPOSITIONS SUR LA POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS DANGEREUX, A ETE INSTALLE JEUDI PAR MME HUGUETTE BOUCHARDEAU, SECRETAIRE D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT ET A LA QUALITE DE LA VIE.

LE GROUPE, PRESIDE PAR M. JEAN SERVANT, INGENIEUR GENERAL DES MINES, EST CONSTITUE DE REPRESENTANTS DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES CONCERNES: ELUS, ASSOCIATIONS, SYNDICATS, ADMINISTRATIONS, INDUSTRIELS PRODUCTEURS OU ELIMINATEURS DE DECHETS.

MME BOUCHARDEAU A RAPPELE A CETTE OCCASION LE PRINCIPE ESSENTIEL DE LA RESPONSABILITE DU PRODUCTEUR DES DECHETS. ELLE A NOTAMMENT DEMANDE AU GROUPE DE TRAVAIL DE S'INTERROGER SUR LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'ELIMINATION COLLECTIF DES DECHETS TOXIQUES ET SES CONSEQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT, DE REFLECHIR A L'ECONOMIE ET A L'INFORMATION DES ACTIVITES DE DECHETS EN EXAMINANT EN PARTICULIER PLUSIEURS HYPOTHESES DONT CELLE DU RENFORCEMENT DES CONTROLES, DE L'INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC ET DE LA CREATION DANS CE DOMAINE D'UN SERVICE PUBLIC.

Vendredi 3 juin 1983

D Y N A M I Q U E

Le Parisien Libéré, reprenant en cela une dépêche de la veille, laisse percer un contentement malicieux en constatant que les Suisses, maintenant concernés par les déchets, se mettent à réagir. Minute exulte après les déclarations de B. Paringaux. SOS-Environnement s'en prend aux fonctionnaires : "Font-ils leur travail ?" Toute la gloire revient aux journalistes " qui ont bien travaillé, eux...".

On trouve encore deux longues réflexions dans la presse. Le président de l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED) publie un long "point de vue" dans Le Monde, reprenant des éléments fondamentaux du dossier, notamment la nécessaire intégration des politiques de l'environnement et des politiques économiques. Le mouvement écologique SOS-Environnement tient pour sa part à souligner que la dioxine ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt ; il y a bien d'autres risques, autrement plus lourds : "Seveso ne doit pas servir d'alibi".

Les dépêches font d'abord vivre, "heure par heure", l'opération d'enlèvement des fûts qui apparaît sous un jour quelque peu épique. C'est sans doute le prix symbolique à payer pour réduire la plaie ; le gouvernement prend bien soin d'annoncer que les journalistes pourront réaliser photos et images avant le chargement des fûts. A Sissonne, comme plus tard à Bâle, la dédramatisation semble ainsi passer par une certaine sacralisation, un fétichisme. Voir, arracher un souvenir impérissable et matériel (la photo), être présent, participer à l'événement... C'est l'appropriation symbolique, réductrice d'angoisse. On verra plus tard à Bâle, lors de visites organisées dans la cave servant d'entrepôt (la crypte, dira-t-on), des gens tenter de toucher les fûts, d'arracher des étiquettes. Le fin du fin, pour exorciser la peur et/ou pour participer à l'événement (forme moderne de socialisation), pourrait ainsi être de voler un fût, de l'exposer chez soi...

Hoffmann-La Roche fait par ailleurs le point sur cette affaire. Il est ainsi noté que le four de Ciba-Geigy n'était pas en activité au moment de l'opération en 1982, ceci expliquant pourquoi la solution suisse n'avait pas été retenue.

Enfin, le spectre de la dioxine ébranle encore l'Amérique. Trois dépêches apportent de nouvelles informations préoccupantes à propos de contaminations dues au produit et nécessitant des évacuations, des analyses. Le problème de l'agent orange, qui semble toujours faire peser ses effets après la guerre du Vietnam, reste très préoccupant.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (2)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (4)2. THEMES

- 1° Au tour des Suisses, mécontents quand le problème commence à les concerner...
- 2° Les accusations de B. Paringaux : Minute exulte
- 3° Mise en cause des fonctionnaires responsables
- 4° Réflexions
 - a) Le président de l'ANRED : La fin de la clandestinité
 - b) SOS-Environnement : Seveso ne doit pas servir d'alibi

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Les 41 fûts quittent Sissonne
 - a) 15 h. 49, communiqué de l'Environnement : départ vendredi soir ; accès prévu pour la presse
 - b) Tout est prêt du côté d'Hoffmann-La Roche
 - c) Dernières déclarations de Mme Bouchardeau
 - d) Derniers préparatifs et effervescence au camp de Sissonne
 - e) L'engagement des opérations
 - f) Les fûts sont partis
 - g) Des problèmes restent
- 2° L'épilogue suisse, vu par Hoffmann-La Roche
- 3° Dioxine : les USA face au poison

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Matin : Déchets dangereux, Bouchardeau met en place un groupe de travail.
2. Les Echos : Les déchets de Seveso seront incinérés à Bâle.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Parisien : Dioxine incinérée à Bâle, les Suisses mécontents.
2. Minute : Mentuse.
3. SOS-Environnement : Sevbeso ne doit pas servir d'alibi.
4. Le Monde : La fin de la clandestinité. Point de vueEZ

2. THEMES

1° Au tour des Suisses, mécontents quand le problème commence à les concerner...

Le Parisien Libéré

Emotion et inquiétudes en Suisse, à l'annonce de la prochaine arrivée des quarante et un fûts de déchets de dioxine à Bâle en vue de leur incinération par les soins de la société Ciba-Geigy.

C'est ainsi que l'Union syndicale bâloise et divers partis de gauche, qui s'accommodaient fort bien de la présence de ces déchets mortels sur notre sol, ont réagi vigoureusement.

2° Les accusations de B. Paringaux : Minute exulte

Minute

BERNARD PARINGAUX a tenu une conférence de presse : le gouvernement français, affirme-t-il, était parfaitement au courant au sujet de la dioxine. Bouchardeau disposait d'un dossier complet en arrivant au ministère.

C'est exactement ce qu'on pouvait lire dans Minute la semaine dernière, sous le titre : Bouchardeau savait. C'est elle qu'on aurait dû mettre en prison !

3° Mise en cause des fonctionnaires responsables

SOS-Environnement

L'affaire de Seveso prouve au moins une chose : c'est qu'il ne faut pas seulement recycler les déchets, mais aussi les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et de la Police. Car, après tout, il ne faut pas oublier que ce sont des journalistes qui ont levé le lièvre (*Science et Vie*) et découvert les fûts de dioxine (*"Die Welt"*)

Que faisaient les fonctionnaires pendant ce temps ? Bonne question. Alors, MM, les directeurs des ministères de l'Industrie, de l'Intérieur ou de l'Environnement, un beau geste : renoncez aux primes (secrètes et non imposées) que vous avez touchées depuis trois mois et faites en cadeau aux journalistes qui ont bien travaillé, eux... Il faudra d'ailleurs qu'on revienne sur ce sujet capital : les fonctionnaires chargés de protéger notre environnement font-ils leur travail ? /

4° Réflexions

a) "La fin de la clandestinité"

Le Monde (voir page suivante)

b) "Seveso ne doit pas servir d'alibi"

SOS-Environnement

confiture ou des carcasses de veaux (aux hormones ?) est un délit très grave. Mais, pour prendre l'exemple des accidents de la route, de la violence routière, tuer quarante Français et en blesser mille chaque jour, ce n'est pas non plus un péché "véniel", comme disaient nos bons pères.

Or, avec tout le battage publicitaire autour de Seveso :

1) on escamote le fait que la France tue (proportionnellement) deux fois plus que le Japon, les U.S.A., la Scandinavie ou la Grande-Bretagne. Depuis que la dioxine est entrée dans notre pays, pas un seul Français — Dieu merci ! — n'en est mort. Alors que pendant le même temps des milliers de personnes sont mortes sur les routes, des centaines de milliers ont été blessées.

Or, qui s'est déplacé pour la conférence de presse de la Ligue Contre la Violence Routière

L.A.C.P., *l'Express*, *Le Monde*, *La Vie*, *Le Pelelin*, *l'Unité* ; merci à eux. Et les autres ?

Pourtant un enfant sur dix sera tué ou blessé grièvement avant l'âge de 18 ans. Pourtant la première forme d'insécurité, loin devant les homicides volon-

naires (2.000 en 1980) et les "overdoses" (173 en 1980), c'est la violence routière : près de 13.000 morts.

Et pourquoi Charles Fiterman a-t-il refusé de dialoguer en direct à Antenne 2 avec Geneviève Jurgensen ? Avait-il peur qu'elle lui demande pourquoi on ne lutte pas en priorité contre l'alcool et la vitesse, contre les horaires démentiels des poids lourds, pour la ceinture de sécurité ?

2) on escamote aussi la lutte contre les nuisances et le bruit qui devrait être, avec la réduction des accidents, l'une des grandes ambitions du septennat. Au lieu de dépenser des sommes gigantesques à faire de Paris un chantier monstrueux en vue d'une Exposition universelle qui ne laissera qu'un souvenir vague aux Français du XXI^e siècle, le pouvoir ferait mieux de s'attaquer en priorité au mal-vivre de milliers de Français qui souffrent du bruit, de la pollution, du manque de transports, de la dégradation des cités H.L.M.

Le scandale de la dioxine ne doit pas servir d'alibi à certains (voir les campagnes de presse de journaux d'ordinaire plus indulgents à l'égard des pollueurs) et faire oublier les risques et les nuisances qui menacent chaque jour des millions de Français.

Bien sûr, cacher un poison extrêmement violent comme la dioxine derrière des pots de

La fin de la clandestinité

par ALAIN-LOUIS DANGEARD (*)

DEUX exemples récents, empruntés à l'actualité américaine et française, ont mis en valeur l'impact irrésistible de l'opinion en matière de protection de l'environnement.

Aux États-Unis, les pratiques employées traditionnellement pour se débarrasser des déchets industriels toxiques étaient pour le moins imprudentes : la plupart des quelque 50 à 60 millions de tonnes de déchets industriels toxiques produits annuellement par l'industrie étaient déposés dans le sol, un peu n'importe où, sans grande attention à la pollution, inévitable avec le temps, des nappes et de l'air environnants.

Des accidents devaient se produire : le plus célèbre, en 1978, près des chutes du Niagara, à Love Canal, a entraîné l'évacuation d'urgence d'une quarantaine de foyers, après des accidents de santé sérieux. Cette année, une ville entière a dû être évacuée et ses habitants indemnisés et relogés par l'Agence fédérale de l'environnement.

Sous la pression de l'opinion, le Congrès a adopté en 1980 une loi renforçant considérablement les dispositions antérieures de 1976 concernant la conservation et le recyclage des ressources naturelles et créant un fonds de 1,6 milliard de dollars pour l'élimination des dépôts dangereux (points noirs).

C'est au sujet de l'application des textes de 1980 qu'une nouvelle démonstration exemplaire du pouvoir de l'opinion a été faite en mars à Washington. Vouant alléger, dans ce domaine comme dans d'autres, les réglementations publiques, le pré-

sident Reagan avait confié en 1981 à une nouvelle équipe nommée à l'Agence de protection de l'environnement (E.P.A.) le soin d'appliquer une politique d'environnement plus souple. Les budgets pour les déchets toxiques avaient été sévèrement réduits en 1982 et, en matière d'élimination des dépôts dangereux, la priorité avait été donnée à la recherche des responsabilités des industriels sur l'engagement immédiat des fonds publics.

Rien de ceci, cependant, ne semblait véritablement remettre en cause les politiques décidées antérieurement. Or, il a suffi d'incidents secondaires pour que cette équipe soit accusée de vouloir retarder l'action de résorption des « points noirs » au profit des industriels, et plus généralement d'être trop négligente dans la protection de l'environnement. Le président Reagan a dû céder en quelques semaines et a sacrifié l'équipe qu'il avait lui-même choisie, tant était forte la pression de l'opinion, relayée par le Congrès, en faveur d'un renforcement des contrôles et des actions d'élimination en matière de déchets toxiques. Il a fallu renommer à la tête de l'Agence de l'environnement un des anciens responsables du début des années 70, connu pour être un partisan d'une application énergique des responsabilités de l'État dans ce domaine.

En France, l'affaire des déchets de Seveso a également illustré de manière spectaculaire le poids de l'opinion, bien relayé par les médias. Cha-

cun a pris conscience, du jour au lendemain, de l'insuffisance des mesures de contrôle : sur les 5 millions de tonnes de déchets industriels potentiellement toxiques, la part contrôlée et éliminée de manière satisfaisante n'est même pas exactement connue : 50 %, 70 % ?... L'imprécision n'est tout à coup plus acceptable.

Il serait regrettable, cependant, que l'opinion se mobilise sur des faux problèmes. Un certain nombre de déclarations, dont certaines sont quelque peu démagogiques, ont souligné les risques présentés par les opérations de destruction de la dioxine contenue dans les fûts. Or, les technologies d'élimination de la dioxine existent : elles ne présentent que des risques limités, qu'il faut assumer dès lors qu'il s'agit précisément de faire disparaître définitivement un produit dangereux pour l'environnement.

Sans le mouvement de l'opinion et les réactions des pouvoirs publics, ces fûts auraient sans doute été enterrés dans un lieu où leur présence aurait été rapidement oubliée. Le scénario aurait pu être celui d'une manipulation ultérieure des terrains contaminés par des personnes non averties. Aux États-Unis, le scénario de Love Canal avait été le suivant : saturation ou fissure du dépôt, circulation d'eaux contenant des teneurs anormales de produits toxiques, ou les entraînant au-delà du confinement d'origine ; contamination d'habitants ou d'animaux en contact avec ces produits... De tels processus peuvent être plus ou moins rapides. Mais leur caractère inexorable, dans un monde de plus en plus peuplé et industrialisé, rend les pratiques clandestines révélées à cette occasion tout à fait inacceptables.

La France a été longtemps en avance sur les États-Unis en matière de contrôle des déchets toxiques. Ces dernières années ont marqué un certain retard ; la destination des déchets produits n'était pas suffisamment connue ; des mesures de résorption des points noirs ont été prises, mais parfois trop hâtivement, sans prendre suffisamment en compte le long terme, c'est-à-dire les risques de déplacement ou fuites inévitables des produits mis en décharge, quelles que soient les précautions d'échantillonnage, dès lors que l'on raisonne en dizaines, voire en centaines d'années et que ces dépôts risquent d'être tout simplement « oubliés ».

A la différence des déchets radioactifs, la nocivité des déchets industriels ne diminue pas avec le temps. Une détérioration des eaux souterraines de la France, déjà en cours, serait à craindre sans des pratiques beaucoup plus rigoureuses : or personne ne sait décontaminer une nappe souterraine devenue impropre à la consommation, et il y a peu à attendre des progrès technologiques dans ce domaine où la nature impose ses limites.

(*) Président de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets.

Il revient à l'Etat de redéfinir dans ce domaine non seulement les règles administratives, mais également les règles économiques collectives, c'est-à-dire le prix à payer pour une élimination acceptable pour l'environnement. En effet, une fraude à l'environnement est aussi une fraude économique : en cherchant à éviter le prix réel de l'élimination, la société commerciale ou industrielle qui recourt aux intermédiaires douteux est en infraction avec les règles de la concurrence. Elle est également source de gaspillage de matières premières, car, bien souvent, la prise en compte, dans les calculs, du coût réel de l'élimination conduirait les industriels à modifier leurs processus en vue du recyclage des produits qu'ils jetaient auparavant. Enfin, la dégradation des nappes souterraines est une menace coûteuse sur l'intégrité du patrimoine naturel, dont la comptabilité fait partie du bilan de la nation.

Dans nos vieux pays industrialisés, les négligences en matière d'environnement ont été longtemps tolérées par des élus, des administrations et des entreprises dont l'attention est absorbée par la crise, les déficits et l'emploi. Or, il n'est pas exact, le plus souvent, que le coût de pratiques correctes en matière d'environnement soit un handicap à la compétitivité des entreprises. Le contraire est constaté : les entreprises les plus performantes au plan international sont aussi celles qui adoptent généralement les mesures de recyclage et de protection de l'environnement les plus exhaustives. Une telle spécialisation de nos industries serait des plus utiles, car les pays du tiers-monde surpeuplé, face à des ressources en sol et en eau de plus en plus rares, ne pourront tolérer de négligences dans leur propre industrialisation sans affronter des catastrophes écologiques majeures. Dans ce domaine, la France peut montrer la voie dans l'organisation et dans les technologies.

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Les 41 fûts quittent Sissonne

- a) 15 h. 49, communiqué de l'environnement : départ vendredi soir ; accès prévu pour la presse

AFP, Paris 15 h. 49

... - LES 41 FûTS DE DIOXINE DE SEVESO, STOCKES DEPUIS DEUX SEMAINES AU CAMP MILITAIRE DE SISSONNE (AISNE), DEVRAIENT PARTIR VENDREDI SOIR POUR LA SUISSE, APPREND-ON DE BONNE SOURCE.

DANS CETTE PERSPECTIVE, LE SECRETAIRE D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT INDIQUE, DANS UN COMMUNIQUE, QUE LES PHOTOS ET IMAGES DU CHARGEMENT DES FûTS POURRONT ETRE REALISEES PAR LES JOURNALISTES, VENDREDI A 18H30 AU CAMP DE SISSONNE.

D'AUTRE PART, MME HUGUETTE BOUCHARDEAU TIENDRA EGALEMENT VENDREDI SOIR, MAIS A 18H00, UNE CONFERENCE DE PRESSE SUR CETTE AFFAIRE.

- b) Tout est prêt du côté d'Hoffmann-La Roche

AFP, Bâle, 17 h. 36

... LE DEPART DES 41 FûTS DE DIOXINE DE SEVESO EST PRELU POUR LES PROCHAINES HEURES, A INDIQUE A L'AFP VENDREDI APRES-MIDI LE PORTE-PAROLE D'HOFFMANN-LA ROCHE, M. HANSJURG BENK.

DES CAMIONS DU GROUPE CHIMIQUE HELVETIQUE SONT PRETS A TOUT INSTANT A PRENDRE EN CHARGE LES FûTS AU CAMP DE SISSONNE (NORD DE LA FRANCE) POUR LES TRANSPORTER A BALE, PRECISE-T-ON DE MEME SOURCE.

AFP, Bâle, 19 h. 16

... - LES 41 FûTS DE DECHETS DE DIOXINE DE SEVESO QUITTERONT LE NORD DE LA FRANCE VENDREDI SOIR ET ARRIVERONT A BALE TRES TOT SAMEDI MATIN, ANNONCE UN COMMUNIQUE D'HOFFMANN-LAROCHE PUBLIE VENDREDI A BALE.

LE TRANSPORT DES 41 FûTS CONTENANT 200 GRAMMES DE DIOXINE SERA ASSURE PAR UNE SOCIETE SUISSE MANDATEE PAR HOFFMANN-LAROCHE, SOUS ESCORTE DES AUTORITES FRANCAISES JUSQU'A LA FRONTIERE FRANCO-SUISSE, OU LA POLICE BALOISE PRENDRA LE RELAI, PRECISE LE COMMUNIQUE.

LES FûTS SERONT ENSUITE ENTREPOSES SOUS TERRE DANS L'ENCEINTE DES BATIMENTS D'HOFFMANN-LAROCHE, SITUÉE SUR LA GRENZACHERSTRASSE, A QUELQUES KILOMETRES AU SUD DE LA FRONTIERE OUEST-ALLEMANDE ET AU SUD-EST DE LA FRONTIERE FRANCAISE.

LES BATIMENTS DU GROUPE CHIMIQUE HELVETIQUE ONT LA PARTICULARITE D'ETRE DISPOSES EN FORME DE QUADRILATERE. CETTE DISPOSITION EST DESTINEE A MINIMISER LES EFFETS D'UNE EVENTUELLE EXPLOSION ACCIDENTELLE, SELON LE PORTE-PAROLE D'HOFFMANN-LAROCHE.

c) Dernières déclarations de Mme Bouchardeau

AFP, Paris, 19 h. 18

- MME HUGUETTE BOUCHARDEAU, SECRETAIRE D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT, A CONFIRME VENDREDI EN FIN D'APRES-MIDI QUE LES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO QUITTERONT DANS LE COURANT DE LA NUIT LE CAMP MILITAIRE DE SISSONNE (AISNE) POUR LA SUISSE.

L'HEURE DU DEPART N'A TOUTEFOIS PAS ETE PRECISEE.

DEUX CAMIONS (APPARTENANT A UN TRANSPORTEUR, LA SOCIETE METZGER ET RICHNER), CELUI TRANSPORTANT LES 41 FUTS ET UN AUTRE DE SECOURS, SERONT ESCORTES JUSQU'A LA FRONTIERE PAR DES GENDARMES. CHAQUE PREFECTURE CONCERNEE A ETE ALERTEE ET LE CONVOI POURRA ETRE SITUÉ EXACTEMENT EN PERMANENCE. LE TRAJET DE SISSONNE A BALE OÙ LES FUTS SERONT ENTREPOSES DANS UN LOCAL DU GROUPE HOFFMANN LA ROCHE, DURERA HUIT HEURES ENVIRON.

L'ORGANISATION DU DEPART ET DU TRANSPORT DES FUTS A FAIT L'OBJET DE NOMBREUSES CONSULTATIONS CES JOURS DERNIERS ENTRE LES DIFFERENTS PARTENAIRES, L'AUTORITE JUDICIAIRE FRANCAISE, QUI EN ETAIT DEVENUE PROPRIETAIRE, A DU NOTAMMENT POUR S'EN DESSAISIR PRONONCER UNE MAIN-LEVEE.

MME BOUCHARDEAU A SOULIGNE QUE LE DEPART DES FUTS SE FAISAIT DANS "LE STRICT RESPECT DES REGLEMENTATIONS ET AVEC L'ACCORD DE TOUTES LES AUTORITES. CELA AURAIT ETE MAGNIFIQUE, A-T-ELLE AJOUTE, SI L'AFFAIRE AVAIT COMMENCE COMME ELLE SE TERMINE".

d) Derniers préparatifs et effervescence au camp de Sissonne

AFP, Paris, 19 h. 27

- - AU CAMP MILITAIRE DE SISSONNE (AISNE), TOUT LE MONDE S'APPRETE A CE DEPART IMMINENT DES FUTS.

DES REPRESENTANTS DE LA FIRME HOFFMAN-LAROCHE SONT ARRIVES AU CAMP EN FIN D'APRES-MIDI AINSI QUE CEUX DE L'ENTREPRISE DE TRANSPORT SUISSE.

LE PREFET DE L'AISNE, LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE ET LE JUGE D'INSTRUCTION DE SAINT-QUENTIN, MM. LE GOUIC ET VANHASBROUCK, SONT PRESENTS SUR LES LIEUX AINSI QUE LE MAIRE DE LA COMMUNE, LE DR LESEIN.

TOUS SE SONT REFUSES A LA MOINDRE DECLARATION. LA BARRIERE DE L'ENTREE DU CAMP S'EST REFERMEE TRES VITE, A CHAQUE FOIS, DERRIERE LES VOITURES QUI S'Y ETAIENT ARRETEES SEULEMENT LE TEMPS, POUR LEURS OCCUPANTS, DE DECLINER LEUR IDENTITE AU PLANTON.

UNE QUINZAINE DE JOURNALISTES, RADIO-REPORTERS, PHOTOGRAPHES ET CAMERAMEN, ATTENDENT DEVANT LE POSTE DE GARDE DU CAMP.

LE PROCHAIN DEPART DES FUTS FAIT PARFOIS LE BONHEUR DES SOLDATS PERMISSIONNAIRES, TRES NOMBREUX EN CETTE FIN D'APRES-MIDI DE VENDREDI. ILS SE FONT EMMENER EN AUTO-STOP PAR LES JOURNALISTES JUSQU'AU VILLAGE, DISTANT D'ENVIRON 4 KM.

e) L'engagement des opérations

AFP, Sissonne, 20 h. 22

LES QUARANTE-ET-UN FUTS DE DIOXINE DE SEVESO, DONT LE CHARGEMENT A COMMENCE VERS 19H10 AU CAMP MILITAIRE DE SISSONNE (AISNE), PARTIRONT PAR LA ROUTE VERS 20H30 POUR LA SUISSE OU ILS DOIVENT ETRE INCINERES PAR LA FIRME CIBA-GEIGY.

LE CHARGEMENT DES FUTS A BORD D'UN CAMION DE L'ENTREPRISE BALOISE METZGER-RICHNER, N'A EU LIEU QU'APRES QUE DES REPRESENTANTS DE LA FIRME HOFFMANN-LA ROCHE EURENT PROCÉDÉ A LEUR ETIQUETAGE. SUR CHACUN D'ENTRE EUX ONT ÉTÉ APPOSÉS QUATRE ÉTIQUETTES INDICANT LA COMPOSITION ET L'ORIGINE DES DÉCHETS (EN FRANÇAIS ET EN ALLEMAND), UN NUMÉRO D'ORDRE ET LE MOT "POISON".

EN PRÉSENCE DES JOURNALISTES, LES MILITAIRES ONT ENSUITE, A L'AIDE D'UN CHARIOT ÉLEVATEUR, ENTAMÉ LE TRANSFERT DES FUTS ENTRE L'ANCIEN GYMNASÉ OU ILS ÉTAIENT ENTREPOSÉS DEPUIS LE 20 MAI, JUSQU'AU CAMION DU TRANSPORTEUR BALOIS. LE CONVOI, QUI QUITTERA LE CAMP VERS 20H30, SERA ESCORTÉ PAR DES GENDARMES ET DEVRAIT PARVENIR VERS 5 HEURES SAMEDI A BALE OU LES FUTS SERONT PRÉSENTÉS A LA PRESSE.

LE TRANSPORTEUR BALOIS A EN FAIT ENVOYÉ A SISSONNE DEUX CAMIONS AU CAS QU CELUI QUI TRANSPORTERA LE CHARGEMENT TOMBERAIT EN PANNE.

C'EST EN FIN D'APRÈS-MIDI QUE SONT ARRIVÉS AU CAMP DE SISSONNE LE JUGE D'INSTRUCTION RÉGIS VANHASBROUCK ET LE PROCUREUR LE GOUIC CHARGÉ DE L'AFFAIRE, LES REPRESENTANTS DE LA FIRME HOFFMANN LA ROCHE, LE PRÉFET DE L'AISNE ET M. MOUSEL, DIRECTEUR DE CABINET DE MME HUGUETTE BOUCHARDEAU. ILS FURENT REJOINTS PAR LE MAIRE DE SISSONNE, LE DOCTEUR LESEÏN ET QUELQUES MAIRES DES COMMUNES ENVIRONNANTES .

f) Les fûts sont partis

AFP, Sissonne

- LE DÉPART DES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO POUR BALE, A 21H30, MARQUE LA FIN DU SEJOUR EN FRANCE DES DÉCHETS RETROUVÉS A ANGUILCOURT-LE-SART (AISNE) LE 19 MAI DERNIER.

LES FUTS SONT DESORMAIS SOUS LA RESPONSABILITÉ D'HOFFMANN-LA ROCHE QUI LES A PRIS EN CHARGE JUSQU'A LEUR ARRIVÉE A BALE, SAMEDI MATIN, PUIS LEUR DESTRUCTION PAR CIBA-GEIGY.

LE POIDS-LÉGER BLEU DU TRANSPORTEUR BALOIS METZGER-RICHNER, APRÈS AVOIR ÉTÉ DUMENT PLOMBÉ PAR LES EMPLOYÉS DES DOUANES, A PRIS LA ROUTE DE LA SUISSE ESCORTÉ PAR DES GENDARMES, DES DOUANIERS, DES REPRESENTANTS D'HOFFMANN-LA ROCHE, QUELQUES JOURNALISTES ET UN POIDS-LÉGER DE SECOURS.

g) Des problèmes restent

AFP, Sissonne, 22 h. 43

- L'INCINÉRATION DES FUTS EN SUISSE NE MET CEPENDANT PAS FIN AUX POURSUITES ENGAGÉES CONTRE BERNARD PARINGAUX, LE GERANT DE LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE SPELIDEC - QUI A FAIT RENTRER LES FUTS EN FRANCE - INCARCÉRÉ PENDANT 56 JOURS A LA MAISON D'ARRÊT DE SAINT-QUENTIN (OISE), NI CONTRE JEAN-MICHEL GUIGNON, SON CHAUFFEUR.

2° L'épilogue suisse, vu par Hoffmann-La Roche

AFP, Berne, 14 h. 58, 14 h. 59

- LE GROUPE SUISSE HOFFMANN-LA ROCHE, SURPRIS PAR LES DEVELOPPEMENTS DE L'AFFAIRE DES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO ET S'ESTIMANT "TRÔMPÉ" PAR SON SOUS-TRAITANT MANNESMANN-ITALIANA, A FINALEMENT OPTÉ, AVEC LA COMPREHENSION DES AUTORITES DE BERNE, POUR UNE SOLUTION HELVÉTIQUE.

LA SUISSE AVAIT POURTANT ÉTÉ ÉCARTÉE D'OFFICE QUAND LE GROUPE CHIMIQUE AVAIT ESSAYÉ - APRÈS L'EXPLOSION SURVENUE EN 1976 DANS SA FILIALE ITALIENNE ICMESA, PRÈS DE SEVESO - DE TROUVER UN MOYEN D'ÉLIMINER LES 41 FUTS DE DÉCHETS CONTENANT 200 GR DE DIOXINE, POISON 10.000 FOIS PLUS TOXIQUE QUE LE CYANURE.

LA SUISSE, INDIQUE-T-ON AU GROUPE HOFFMANN-LA ROCHE, NE DISPOSAIT ALORS EN EFFET NI DE CHARGÉ SPÉCIALISÉ PERMETTANT LE STOCKAGE DÉFINITIF DE CES DÉCHETS, NI D'INSTALLATIONS SUSCEPTIBLES DE LES BRÛLER. LES FOURNUS DE CIBA-GEIGY À BALE ET DE CHENEVIÈRES PRÈS DE GENÈVE N'ÉTAIENT EN SERVICE QU'AU DÉBUT DE 1982 ET CES INSTALLATIONS N'AVAIENT DONC PAS FAIT LEURS PREUVES QUAND LES ITALIENS ONT PRESSE EN 1982 HOFFMANN-LA ROCHE DE DÉBARASSER L'USINE DE SEVESO.

CONFIANT DANS "LA FIABILITÉ" DE LA FILIALE ITALIENNE DE LA MULTI-NATIONALE OUEST-ALLEMANDE MANNESMANN, HOFFMANN-LA ROCHE AVAIT ACCEPTÉ L'ÉTÉ DERNIER DE LUI REMETTRE LES FUTS POUR UN STOCKAGE DÉFINITIF DANS UN LIEU TENU SECRET.

- LA SUISSE ET L'ITALIE ÉTAIENT LES DEUX SEULS PAYS SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS À CE SUJET PAR LE CONTRAT PASSÉ AVEC MANNESMANN-ITALIANA, CAR AUCUN DES DEUX NE POSSÉDAIT UNE CHARGÉ SPÉCIALISÉE, DIT-T-ON AU SIÈGE DU GROUPE SUISSE.

À LA FIN DE MARS, CÉPENDANT, L'AFFAIRE DE LA "DISPARITION" DES 41 FUTS ÉCLATE AU GRAND JOUR, ENTRAÎNANT DES RECHERCHES DANS PLUSIEURS PAYS D'EUROPE. HOFFMANN-LA ROCHE, QUI DEVIENT L'ACCUSÉ NUMÉRO UN DU PUBLIC, APPREND ALORS QUE LA SOCIÉTÉ MANNESMANN-ITALIANA A, À SON TOUR, SOUS-TRAITÉ L'AFFAIRE APRÈS D'UNE PETITE SOCIÉTÉ FRANÇAISE (LA SPÉJILEC) ET, SURTOUT, ACCEPTÉ DE NE PAS CONNAÎTRE LEUR DESTINATION FINALE, INDIQUE-T-ON À BALE.

HOFFMANN-LA ROCHE, QUI A SOULIGNÉ QUE L'EMBALLAGE DES FUTS EXCLUAIT POUR L'INSTANT TOUT RISQUE DE FUITE ET QUE LE CONTRAT AVEC MANNESMANN AVAIT LA BÉNÉDICTION DES AUTORITÉS ITALIENNES, PREND ALORS LES CHÔSES EN MAINS: LE 30 AVRIL, LA SOCIÉTÉ LANCE UN APPEL INVITANT TOUTE PERSONNE DISPOSANT D'INFORMATIONS À PARLER SANS CRAINTE ET ENVISAGE MÊME, SELON LE PORTÉ-PAROLE DU GROUPE, D'OFFRIR UNE PRIME.

APRÈS QUE LES FUTS EURENT ÉTÉ RETROUVÉS LE 19 MAI, LE GOUVERNEMENT SUISSE S'"AVERA ÊTRE LE SEUL QUI ACCÉPTE DE COLLABORER" À UNE SOLUTION DÉFINITIVE, EXPLIQUE-T-ON CHEZ HOFFMANN-LA ROCHE.

LE FOURNUS DU GROUPE CHIMIQUE CIBA-GEIGY À BALE, QUI PEUT ATTEINDRE 1200 DEGRÉS, EST CHOISI A PRIORI POUR TRAITER LA DIOXINE.

LA DÉCISION N'EST CÉPENDANT PAS ENCORE DÉFINITIVE, DES TESTS DEVANT VÉRIFIER PROCHAINEMENT QUE CETTE OPÉRATION PEUT SE FAIRE SANS DANGER, SELON LE DIRECTEUR-ADJOINT DE L'OFFICE FÉDÉRAL SUISSE POUR L'ENVIRONNEMENT, M. BRUNO BÖHLEN, QUI ESTIME QUE L'USINE DE CHENEVIÈRES RESTE UNE SECONDE SOLUTION POSSIBLE.

3° Dioxine : les USA face au poison

AFP, Washington, 6 h. 21, 6 h. 25

~~DE LA DIOXINE, LE PRODUIT CHIMIQUE LE PLUS~~

~~TOXIQUE JAMAIS SYNTHETISEE PAR L'HOMME, A ETE TROUVEE ENCORE UNE FOIS SUR LE SOL AMERICAIN, CETTE FOIS-CI DANS LE NEW JERSEY, ET LE GOUVERNEUR DE L'ETAT A PRIS JEUDI SOIR LES HABITANTS DE LA ZONE CONTAMINEE DE QUITTER LES LIEUX. LE MEME JOUR, UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS REVELAIT L'EXISTENCE D'UNE ETUDE ETABLISANT LES EFFETS DE LA DIOXINE SUR L'ETRE HUMAIN. DEPUIS PLUSIEURS MOIS, DE LA DIOXINE AVAIT ETE DECOUVERTE DANS LE SOL DU MISSOURI, UN ETAT DU CENTRE DES ETATS-UNIS. JEUDI, C'EST A NEWARK, LA PLUS GRANDE VILLE DE L'ETAT DU NEW JERSEY, QUE L'ON A TROUVE DES TRACES IMPORTANTES DU PRODUIT CHIMIQUE.~~

LE SITE SUR LEQUEL A ETE TROUVEE LA DIOXINE EST CELUI D'UNE USINE DESAFFECTEE QUI APPARTENAIT JUSQU'A IL Y A DIX ANS A LA FIRME "DIAMOND ALKALI", FABRICANT D'HERBICIDES. SELON UNE LETTRE ANONYME RECUE PAR LES AUTORITES DU NEW JERSEY, LA FIRME AURAIT DEVERSE SUR LE SOL DE LA DIOXINE -- PRODUIT DERIVE DE LA FABRICATION DE CERTAINS HERBICIDES -- EN 1966. LES PLUIES QUI SONT TOMBEES RECENTEMENT DANS LA REGION ONT PROBABLEMENT FAIT REMONTER LE PRODUIT CHIMIQUE A LA SURFACE.

LES TESTS REALISES SUR CE SITE PAR L'AGENCE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (EPA) ONT FAIT APPARAITRE LA PRESENCE DE DIOXINE A DES TAUX DE PLUSIEURS CENTAINES POUR UN MILLIARD, SUR UNE ZONE D'ENVIRON 4.000 MO. L'EPA CONSIDERE COMME ACCEPTABLES DES TAUX MAXIMUM DE 1 POUR UN MILLIARD.

AU COURS DES DERNIERS MOIS, UNE TRENTAINE DE SITES CONTAMINES PAR DE LA DIOXINE ONT ETE DECOUVERTS AUX ETATS-UNIS, ESSENTIELLEMENT DANS LE MISSOURI, UN ETAT DU CENTRE DU PAYS. EN EFFET, AU DEBUT DES ANNEES 70, UNE HUILE AVAIT ETE TRANSPORTEE SUR PLUSIEURS CHEMINS DU MISSOURI POUR RESORBER LA POUSSIERE, ET CETTE HUILE CONTENAIT DE LA DIOXINE. DU FAIT DES INONDATIONS DE L'ANNEE 1963, LE PRODUIT EST REMONTE A LA SURFACE.

L'AFFAIRE A PRIS UNE AUTREUR PARTICULIERE QUAND ON S'EST APERCU QUE TOUTE UNE VILLE, BINES BENCH, ETAIT CONTAMINEE A DES TAUX DE 300 POUR UN MILLIARD, LE 10 FEVRIER DERNIER. LE GOUVERNEMENT AMERICAIN DECIDAIT EN CONSQUENCE DE S'ACHETER TOUTES LES MAISONS DE LA VILLE, ABANDONNEES POUR LA PLUPART PAR LEUR HABITANTS.

CERTAINS D'ENTRE ELX -- IRONIE DU SORT -- S'ETAIENT REPLIES DANS UN CAMP DE CARAVANES. DU L'ON S'APERCU, A LA MI-MAI, QUE LES TAUX DE DIOXINE ATTEIGNAIENT JUSQU'A 1.100 FOIS LE TAU CONSIDERE COMME ACCEPTABLE PAR L'EPA.

LA DIOXINE SE TROUVE AUSSI DANS CERTAINES MARQUES D'AGENT ORANGE, UN DEFOLIANT UTILISE PAR LES AMERICAINS AU VIETNAM. SELON LES ANCIENS COMBATTANTS, LEUR EXPOSITION A CE DEFOLIANT A ETE A L'ORIGINE DE DIVERSES MALADIES, TELLES QUE DES CANCERS, DES MALADIES DU FOIE OU DES REINS, OU DES PROBLEMES DE VISION OU D'ADDICTION. ELLE AURAIT AUSSI SELON EUX ENTRAINE LA NAISSANCE D'ENFANTS ANORMAUX.

JUSQU'A PRESENT, LES AUTORITES AMERICAINES ONT TOUJOURS INDIQUE QUE DE TELLES AFFIRMATIONS N'ETAIENT QUE DES HYPOTHESES EN L'ETAT ACTUEL DES RECHERCHES.

OR, UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS, M. TOM DASCHLE (DEMOCRATE DU SUD DAKOTA), A ANNONCE JEUDI QU'IL VENAIT DE DECOUVRIR QU'UNE EQUIPE MEDICALE BRITANNIQUE AVAIT FAIT DES TRAVAUX SUR LE SUJET IL Y A PLUSIEURS ANNEES. CES TRAVAUX, QUI POURRAIENT PERMETTRE D'ETABLIR UN LIEN ENTRE LA DIOXINE ET LES DIVERSES MALADIES DONT SE PLAIGNENT LES ANCIENS COMBATTANTS, AVAIENT ETE TENUS SECRETS A LA DEMANDE DE LA FIRME QUI LES AVAIT PATRONNES.

SELON M. DASCHLE, LE DR MILFORD WARD, CHERCHEUR A SHEFFIELD, AURAIT DECOUVERT QUE LA DIOXINE CAUSAIT DES DOMMAGES AU SYSTEME IMMUNOLOGIQUE, RENDANT LES PERSONNES CONTAMINEES SUSCEPTIBLES D'ETRE ATTEINTES PAR TOUTE UNE GAMME DE MALADIES, ET NOTAMMENT PAR UN CANCER DE LA PEAU EXTREMEMENT RARE QU'ON TROUVE JUSTEMENT CHEZ UN CERTAIN NOMBRE D'ANCIENS COMBATTANTS DU VIETNAM.

LES ASSERTIONS DE M. DASCHLE ONT ETE CONFIRMES PAR LE DR JOSEPH PRINCE, IMMUNOTOXICOLOGISTE POUR L'EPA, QUI A INDIQUE QU'IL ETAIT PARVENU AUX MEMES RESULTATS DANS SES RECHERCHES SUR LE SUJET.

Samedi 4 juin 1983

D Y N A M I Q U E

La dioxine quitte la France : la frontière est franchie à l'aube, à 4 h. 50. Le chargement est stocké dans une cave de la société Hoffmann-La Roche à Bâle. Une conférence de presse est tenue, au cours de laquelle toutes les assurances sont données quant à la sécurité du stockage provisoire. A noter qu'une nouvelle fois les fûts sont reconnus comme étant bien ceux attendus par les experts de la firme bâloise. Chacun se montre satisfait, aussi bien du côté suisse que du côté français (un représentant du secrétariat d'Etat à l'Environnement accompagnait le chargement).

M. Fritz Gerber, président d'Hoffmann-La Roche intervient : "Nous sommes heureux que ces containers soient désormais sous notre responsabilité".

L'ACP rapporte le propos de M. Gerber, en laissant poindre le sarcasme : "Les habitants d'Anguilcourt-le-Sart [...] ne le contrediront sûrement pas... A Seveso, il reste encore quelques fûts. Peut-être emprunteront-ils cette fois un chemin plus direct vers la Suisse plutôt que de passer par Saint-Quentin, surtout que l'on a trouvé désormais une solution technique toute simple pour les faire disparaître en fumée..."

Le Monde exprime un sentiment présent en France après l'élargissement des fûts indésirables vers la Suisse : "Victoire ! Le samedi 4 mai à l'aube, l'ennemi a été bouté hors de France". Le territoire national, envahi le 10 septembre 1982 à 13 h. 00 GMT, est enfin libéré. Le journal prend cependant un plaisir plein de malice à remarquer que les fumées issues de l'incinération pourront affecter au choix la Suisse, l'Allemagne ou... la France. En effet, Ciba-Geigy se trouve, précisément, dans un quartier de Bâle jouxtant les "trois frontières".

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (4)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (1)2. THEMES

- 1° Victoire !
- 2° Questions à résoudre
 - a) Le jugement
 - b) La destruction de la dioxine
 - c) Trois pays aux premières loges pour les fumées d'incinération

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Le transport des fûts
 - a) 4 h. 50 : la dioxine franchit la frontière
 - b) La dioxine prise en charge par la Suisse
 - c) Impression du chauffeur
- 2° Hoffmann-La Roche prend possession des fûts
 - a) L'arrivée des fûts
 - b) Conférence de presse
- 3° Satisfaction
- 4° Une solution toute simple existe donc pour les fûts encore à Seveso.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Parisien : Dioxine, c'est parti.
2. Le Quotidien de Paris : Les fûts sont en Suisse.
3. Le Figaro : La dioxine a quitté Sissonne.
4. La Croix : La dioxine a quitté la France.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Monde : Dioxine, le "ouf !" français

2. THEMES

1° Victoire !

Le Monde

Victoire ! Le samedi 4 mai à l'aube, l'ennemi a été bouté hors de France : les quarante et un fûts de Seveso, détenus depuis deux semaines au camp militaire de Sissonne (Aisne), ont été reconduits à la frontière par camion plombé, dûment escortés par des gendarmes, des douaniers, leurs propriétaires (les représentants d'Hoffmann-La Roche) et quelques journalistes. A 4 h 50

2° Questions à résoudre

a) Le Jugement

Le Monde

du matin, les fûts ont franchi la frontière à Saint-Louis (Haut-Rhin) et ont ensuite été conduits sous bonne garde à l'usine Roche de Bâle, où ils ont été présentés à la presse avant leur disparition dans un souterrain.

Ouf ! Ainsi s'achève, pour le gouvernement français, l'épisode rocambollesque des déchets de Seveso.

Reste maintenant pour la justice française une affaire délicate.

apprécier exactement la responsabilité du transporteur français, M. Bernard Paringaux, gerant de la Société provençale d'élimination des déchets chimiques (Spé-lidec) et « consultant » en résidus industriels venus du monde entier.

b) La destruction de la dioxine

Le Monde

Outre qu'il reste sur place, en Italie, un bâtiment et du matériel contaminés, il va falloir maintenant détruire le contenu des quarante et un fûts. La société suisse Ciba-Geigy a proposé d'incinérer les déchets dans son four ultra-moderne de Bâle — sous réserve d'ultimes essais offrant toute garantie.

c) Trois pays aux premières loges pour les fumées d'incinération...

Le Monde

Ironie de l'affaire : l'usine Ciba-Geigy de Bâle se trouve dans un quartier — Klybeck — qui jouxte les « trois frontières ». Ainsi, selon les vents, les fumées d'incinération de la dioxine retomberont soit en Suisse, soit en Allemagne fédérale, soit en France. L'Italie, cette fois, est épargnée, mais elle a déjà donné...

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° Le transport des fûts

a) 4 h 50 : la dioxine franchit la frontière

AFP, Mulhouse, 5 h. 20

-----) - LES 41 FûTS DE DIOXINE DE SEVESO, CHARGES VENDREDI EN FIN DE JOURNEE A SISSONNE (AISNE) A BORD D'UN CAMION IMMATRICULE EN SUISSE, ONT QUITTE LA FRANCE SAMEDI A 04 H 50 DU MATIN POUR LE POSTE FRONTIERE FRANCO-SUISSE DE SAINT-LOUIS DE LYSBUCEL, A UNE TRENTAINE DE KILOMETRES AU SUD DE MULHOUSE.

LE CHAUFFEUR DU POIDS-LOURD BLEU DU TRANSPORTEUR BALOIS "METZGER-RICHNER" S'EST ARRETE QUELQUES INSTANTS SOUS LES FLASHES DES PHOTOGRAPHES DE PRESSE, DEVANT LES DOUANIERS FRANCAIS. IL EST ENSUITE RENTRE EN SUISSE APRES UN AUTRE ARRET BREF DEVANT LES FONCTIONNAIRES SUISSES DES DOUANES ET DE LA POLICE DES FRONTIERES, DANS UN FAUBOURG DE LA VILLE DE BALE.

C'EST A BALE QUE LA DIOXINE DE SEVESO DOIT ETRE, DANS UN PREMIER TEMPS, STOCKEE DANS UN SOUTERRAIN DE L'USINE CHIMIQUE HOFFMANN-LA ROCHE, AVANT D'ETRE DETRUITE PAR LA SOCIETE CIBA-GEIGY.

AU PASSAGE DE LA FRONTIERE FRANCO-SUISSE, L'ESCORTE DE GENDARMERIE, QUI ACCOMPAGNAIT LE POIDS-LOURD DEPUIS LE CAMP MILITAIRE DE SISSONNE, CESSAIT SA MISSION.

b) La dioxine prise en charge par la Suisse

AFP, Mulhouse, 5 h. 20

- ELLE ETAIT REMPLACEE PAR UNE CARAVANE DE VOITURES DE PRESSE. UN SECOND CAMION DE L'ENTREPRISE METZGER-RICHNER, CIRCULANT A VIDE POUR PALIER UNE EVENTUELLE PANNE DU POIDS-LOURD CHARGE DE LA DIOXINE, EST EGALEMENT ENTRE EN SUISSE.

LES RESPONSABLES DE LA SOCIETE HOFFMANN-LA ROCHE DOIVENT TENIR UNE CONFERENCE DE PRESSE A 08H00 AU SIEGE BALOIS DE LA SOCIETE, SUIVIE D'UNE VISITE DU LIEU DE STOCKAGE DE LA DIOXINE.

c) Impression du chauffeur

AP, Bâle, 10 h. 25

- LE CHAUFFEUR DU CAMION QUI A TRANSPORTE LES FûTS DE DIOXINE A BALE CRAIGNAIT D'AVANTAGE D'EVENTUELLES MANIFESTATIONS SUR LE TRAJET QUE LE POISON QU'IL CONVOYAIT --DONT LE TRANSPORT AVAIT ETE PREPARE "EN TOUTE SECURITE".

INTERROGE PAR L'ASSOCIATED PRESS A SON ARRIVEE, LE CHAUFFEUR A CONFIRME QUE LE VOYAGE S'ETAIT DEROULE SANS INCIDENT. LES VEHICULES POLICIERS DE L'ESCORTE ONT PLUS ATTIRE L'ATTENTION QUE LE CAMION LUI-MEME, A-T-IL DIT.

2° Hoffmann-La Roche prend possession des fûts

a) L'arrivée des fûts

AFP, Bâle, 6 h. 14

- LE CAMION CHARGE DES 41 FûTS DE LA DIOXINE DE SEVESO EST ARRIVE SAMEDI A 05H00 DU MATIN A L'USINE CHIMIQUE HOFFMANN LA ROCHE DE BALE (SUISSE), AUX TERMES D'UN VOYAGE DE 8 H 1/2.

UN IMPORTANT DISPOSITIF POLICIER A IMMEDIATEMENT BLOQUE AUX ABORDS DE L'USINE LA CARAVANE DE VOITURES DE PRESSE QUI SUIVAIT LE POIDS-LOURD, ESCORTE D'UN AUTRE VEHICULE DE SECOURS, DEPUIS LE PASSAGE DE LA FRONTIERE FRANCO-SUISSE A SAINT-LOUIS (HAUT-RHIN).

SELON UN RESPONSABLE DE LA SOCIETE CHIMIQUE SUISSE, LE DECHARGEMENT DES FûTS DE DIOXINE, NUMEROTES ET ETIQUETTES "POISON" EN FRANCAIS ET EN ALLEMAND, A AUSSITOT COMMENCE DANS L'ENCEINTE DE L'USINE, DEFENDUE PAR DES GARDES ARMES ET DE MAITRES-CHIENS. LA DIRECTION DE HOFFMANN LA ROCHE A INDIQUE QUE LES FûTS SERAIENT STOCKES DANS UN SOUTERRAIN VERS 08H00 DU MATIN, HEURE A LAQUELLE ILS SERONT PRESENTES A LA PRESSE.

b) Conférence de presse

AFP, Bâle, 11 h. 45, 11 h. 46

LES RESPONSABLES DE LA SOCIETE HOFFMANN-LA ROCHE ONT CONFIRME AU COURS D'UNE CONFERENCE DE PRESSE DONNEE APRES LE TRANSFERT DES FûTS DANS UN LOCAL DE STOCKAGE, SITUE A DIX METRES SOUS TERRE, QUE LA DIOXINE "SERA INCINEREE DANS UN DELAI DE QUELQUES SEMAINES PAR L'ENTREPRISE CHIMIQUE SUISSE "CIBA-GEIGY", SITUEE A QUELQUES CENTAINES DE METRES DE LEUR LIEU DE STOCKAGE PROVISIOIRE".

LE CHEF DE LA SECURITE DE L'USINE, M. KUENZI, A SOULIGNE QUE LES FûTS RETROUVES LE 19 MAI DERNIER A ANGUILCOURT (AISNE-FRANCE) ONT ETE DECHARGES PAR LES POMPIERS DE L'ENTREPRISE SOUS LE CONTROLE DES SERVICES DE L'INSPECTION DES SUBSTANCES TOXIQUES DU CANTON DE BALE.

CHAQUE CONTENEUR DE COULEUR BRUNE A LA PEINTURE QUASI NEUVE A ETE PESE, INSPECTE, RENUMEROTE ET ENREGISTRE AVANT D'ETRE STOCKE DANS LE SOUTERRAIN. AUCUNE ANOMALIE D'ETANCHEITE OU DE POIDS N'A ETE CONSTATEE A CETTE OCCASION, A SOULIGNE M. KUENZI.

LE LOCAL DE STOCKAGE EST PARFAITEMENT SUR, ONT INDIQUE LES RESPONSABLES DE LA SOCIETE. AUCUN CABLE ELECTRIQUE NI EVACUATION D'EGOUT N'Y PASSENT ET DES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ELECTRONIQUE EN GARANTISSENT L'INVIOLABILITE.

LE DIRECTEUR GENERAL D'HOFFMANN-LAROCHE, M. ANDRE FUDERKNECHT, A POUR SA PART PRECISE QUE LES 41 FûTS, DONT 27 RENSERMENT DE LA DIOXINE ET LES AUTRES DES VETEMENTS ET DES OUTILS CONTAMINES, SERONT INCINERES A 1.200 DEGRES DANS UN FOUR DE LA SOCIETE CIBA-GEIGY DE BALE.

CETTE OPERATION SERA PRECEDEE D'UNE EXPERTISE DU FOUR POUR DETERMINER LES CONDITIONS DE L'INCINERATION QUI SE FERA, A AJOUTE LE DIRECTEUR GENERAL, SOUS LE CONTROLE DES SERVICES FEDERAUX SUISSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

M. FUDERKNECHT A AJOUTE QUE SA SOCIETE SE RESERVE LE DROIT DE POURSUIVRE LA FIRME CHARGEE EN PREMIERE INSTANCE DE L'ELIMINATION DE LA DIOXINE.

LE POIDS LOURD CHARGE DE LA DIOXINE DE SEVESO EST ARRIVE SAMEDI VERS 5H00 DU MATIN A L'USINE HOFFMANN-LAROCHE. L'ARRIVEE DU CAMION A BALE N'AVAIT SUSCITE AUCUNE REACTION DES HABITANTS DANS LA MATINEE ET LES ABORDS DU COMPLEXE HOFFMAN LA ROCHE ETAIENT PRAIQUEMENT DESERTS A 10H00.

3° Satisfaction

AP, Bâle, 12J h. 27, 12 h. 28

— LA DIRECTION DU GROUPE HOFFMANN-LA ROCHE S'EST DECLARÉE SATISFAITE DU DEROULEMENT DU TRANSFERT DES 41 FUTS DE DECHETS DE DIOXINE QUI AVAIENT ETE RETROUVES DANS L'ARISHE VERS UN DEPOT DU GROUPE A BALE.

AU COURS D'UNE CONFERENCE DE PRESSE ORGANISEE SAMEDI, L'UN DES RESPONSABLES DE LA SOCIETE, M. ANDRE FUTTERKHECHT A EXPLIQUE QUE L'ENTREPRISE VA MAINTENANT ABORDER 'EN TOUTE SERENITE ET SANS ETRE PRESSEE PAR LE TEMPS' LA QUESTION DE L'ELIMINATION DES DECHETS.

CE TRAVAIL SERA REALISE EN COLLABORATION AVEC L'ENTREPRISE CIBA-GEIGY, QUI A PROPOSE A HOFFMANN-LA ROCHE DE DETRUIRE LES DECHETS DANS UN FOUR SPECIAL QU'ELLE POSSEDE.

M. FUTTERKHECHT A TENU A GARANTIR QUE L'OFFICE FEDERAL DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, RINSI QUE DES EXPERTS INDEPENDANTS, SERONT CONSULTES A PROPOS DE L'ELIMINATION DE CES DECHETS. ~~IL A EGALEMENT PRECISE QUE LES 133 FUTS DE DUEBENDORF SERAIENT ULTERIEUREMENT ELIMINES.~~

LES 41 FUTS SONT ARRIVES SAMEDI MATIN PEU AVANT 5 HEURES DANS L'ENCEINTE DE L'ENTREPRISE HOFFMANN-LA ROCHE. OUTRE L'INSPECTEUR CANTONAL DES POISONS, UN DETACHEMENT DE POMPIERS, LES AUTORITES DOUANIERES, UN RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE ET LE DIRECTEUR DE L'ENTREPRISE D'EXPEDITION CHARGEE DU TRAVAIL ONT ASSISTE AU DECHARGEMENT DES FUTS.

LES PLOMBES APPOSES AUX FUTS ONT ETE DESCELLES PAR LES AUTORITES DOUANIERES, ET M. HANS KUENZI, DIRECTEUR DE LA DIVISION POUR LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT DE HOFFMANN-LA ROCHE A FORMELLEMENT IDENTIFIE LE

AVANT LEUR DEPART DU CAMP MILITAIRE DE SISSONE, LES FUTS AVAIENT ETE ETIQUETES ET RENUMEROTES PAR DES EMPLOYES D'HOFFMANN-LA ROCHE. ILS ONT ETE PLACES DANS UNE SALLE BLINDEE DU DEUXIEME SOUS-SOL D'UN BATIMENT DE L'USINE.

CETTE SALLE AVAIT ETE INSPECTEE MERCREDI PASSE PAR L'OFFICE FEDERAL DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. L'ENDROIT EST ABSOLUMENT SEC; ET A L'ABRI DE TOUTE ACTIVITE CHIMIQUE; A PRECISE M. KUENZI, AUCUNE MATIERE INFLAMMABLE N'EXISTE A PROXIMITE; ET TOUTES LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ONT ETE VERIFIEES. ENFIN; LE LOCAL EST VERROUILLE; DES EQUIPES DE CONTROLE LE SURVEILLENT PERIODIQUEMENT; CEPENDANT QUE LES VOTES D'ACCES SONT ELECTRONIQUEMENT SURVEILLEES.

EN ATTENDANT LEUR DESTRUCTION; LES FUTS SONT PLACES SOUS LE CONTROLE DE L'INSPECTION ALLOISE DES POISONS.

M. PHILIPPE VESSERON; REPRESENTANT LE SECRETARIAT D'ETAT FRANCAIS A L'ENVIRONNEMENT; QUI A ASSURE LA SURVEILLANCE DU TRANSPORT DES FUTS EN TERRITOIRE FRANCAIS; S'EST EGALEMENT DECLARE SATISFAIT DU TRANSFERT.

4° Une solution toute simple existe donc pour les fûts encore à Seveso...

ACP, Bâle, 18 h. 52

"Nous sommes heureux que ces containers soient désormais sous notre responsabilité" déclarait, soulagé samedi matin le président d'Hoffmann-La Roche, M. Fritz Gerber. Les habitants de Saint-Quentin, d'Anguilmcourt-le-Sart dans l'Aisne où les fûts ont été abandonnés pendant quatre mois sous le toit d'un hangar ouvert à tous vents, ne le contrediront sûrement pas...

A Seveso il reste encore quelques fûts de ces fameux déchets récupérés après la catastrophe. Peut-être emprunteront-ils cette fois un chemin plus direct vers la Suisse plutôt que de passer par Saint-Quentin, surtout que l'on a trouvé désormais une solution technique toute simple pour les faire disparaître en fumées...